



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.64
7 décembre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 64e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 18 novembre 1992, à 15 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [33] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports
- d) Rapports du Secrétaire général
- e) Rapport de la Commission politique spéciale

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe [34] (suite)

- a) **Rapport du Secrétaire général**
- b) **Projet de résolution**

La séance est ouverte à 15 h 35.

POINTS 33 ET 34 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN :

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/47/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/47/43)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/47/45)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/525, A/47/559, A/47/574)
- e) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/47/616)

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/513)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.15)

M. ERDOS (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Depuis le mois de février 1990, nous avons été témoins de plusieurs événements importants et de mesures visant à démanteler l'apartheid en Afrique du Sud. L'engagement du Gouvernement sud-africain d'abolir le système d'apartheid et la décision de l'African National Congress (ANC) de suspendre la lutte armée, les pourparlers entamés entre le Gouvernement et l'ANC, la libération de M. Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, la levée de l'interdiction de partis et de mouvements politiques et la levée de l'état d'urgence sont des événements qui ont porté le pays au seuil d'une nouvelle époque. Entre le mois d'octobre 1990 et le mois de juin 1991, les principaux piliers législatifs de l'apartheid se sont écroulés. En septembre 1991, un accord national de paix a été signé entre les parties sud-africaines. Et après beaucoup d'années, le monde a enfin pu accueillir une équipe sud-africaine racialement intégrée aux Jeux olympiques en Espagne.

La Hongrie, motivée par son ferme engagement à l'égard des efforts de la communauté mondiale contre la forme la plus détestable de discrimination raciale, s'est associée au consensus international qui a rejeté et condamné l'apartheid en Afrique du Sud, forme de racisme d'Etat institutionnalisée.

M. Erdős (Hongrie)

Mue par sa position ferme et indéfectible contre toutes formes de discrimination fondée sur la race ou sur l'origine ethnique ou nationale, la Hongrie a aussi encouragé toutes les parties en Afrique du Sud à appuyer les efforts qui tentent de mettre fin à l'apartheid et à oeuvrer en faveur d'une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

M. Erdős (Hongrie)

Avec la création d'un cadre de négociation en décembre 1991, le processus politique en Afrique du Sud a atteint un nouveau stade. Malgré les grandes divergences politiques, ces premières négociations largement représentatives, ayant progressé pendant plusieurs mois, ont fait naître l'espoir de parvenir rapidement à un règlement politique en Afrique du Sud. Cependant, l'évolution de la situation depuis mai 1992 a mis en évidence la fragilité et la vulnérabilité du processus politique dans ce pays.

La violence dans la société sud-africaine, qui a continué à semer la peur et à saper la confiance, a atteint son paroxysme dans la nuit du 17 juin. Le massacre de Boipatong et la tragédie de Bisho ont choqué la communauté internationale et ont fourni des témoignages saisissants des conséquences de l'impasse politique et de la violence qu'elle engendre. Ces graves événements ont interrompu le processus de réconciliation nationale qui se déroulait depuis plus de deux ans, tout comme ils ont arrêté les discussions qui se tenaient dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA).

La vague de violence qui a frappé récemment l'Afrique du Sud pose une grave menace pour l'avenir du processus de négociation - processus qui a déjà eu des résultats incontestables et qui renferme de grands espoirs pour l'avenir. La Hongrie a donc accueilli avec satisfaction la position énergique et sans équivoque prise par le Conseil de sécurité sur la question de la violence en Afrique du Sud.

Pendant plus de quatre décennies, les Nations Unies se sont exprimées haut et ferme en matière d'apartheid. Il est à l'honneur des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales qu'au cours de ces derniers mois si difficiles, elles n'ont épargné ni leur temps ni leurs efforts en vue de rétablir le climat nécessaire pour que le juste processus politique puisse s'enraciner dans ce pays profondément troublé.

Nous pensons que l'intervention du Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Représentant spécial, et l'arrivée ultérieure d'observateurs des Nations Unies chargés de contrôler la violence en Afrique du Sud représentent des contributions positives pour répondre à cette question. Tous les principaux partis et organisations politiques en Afrique du Sud ont accueilli favorablement le déploiement, en coordination avec les structures de l'Accord national de paix, des observateurs des Nations Unies,

M. Erdős (Hongrie)

ainsi que de ceux qui ont été envoyés par l'Organisation de l'unité africaine, le Commonwealth, la Communauté européenne et les organisations des droits de l'homme.

Les travaux de l'Assemblée générale viennent également compléter les efforts et les initiatives entreprises actuellement par le Conseil de sécurité et par le Secrétaire général. Par ailleurs, la communauté internationale doit continuer de montrer qu'elle est prête à répondre positivement à toute demande d'assistance supplémentaire qui recueillerait l'appui de toutes les parties principales en Afrique du Sud. La participation des Nations Unies devrait viser à renforcer la structure de paix que les Sud-Africains ont eux-mêmes déjà édifiée.

Nous demandons instamment au peuple de ce pays d'entendre le message contenu dans les résolutions 765 (1992) et 772 (1992) du Conseil de sécurité : mettre fin à la violence et reprendre les négociations. Nous espérons que, conformément au calendrier établi dans le Mémorandum d'accord adopté le 26 septembre par le Gouvernement d'Afrique du Sud et l'African National Congress, les négociations commenceront bientôt.

Nous espérons vivement qu'en dépit des revers, les progrès réalisés dans les négociations constitutionnelles aboutiront bientôt à l'établissement d'une société démocratique, non raciale en Afrique du Sud. La dimension socio-économique de cette transition vers une nouvelle société ressort de plus en plus clairement et avec une urgence accrue. L'Afrique du Sud doit faire face à ses propres problèmes économiques et sociaux, y compris l'élimination totale de l'héritage de l'apartheid. Nous pensons que la communauté internationale, en coopération avec un gouvernement non racial et démocratique en Afrique du Sud, examinera également de façon appropriée les conséquences de l'apartheid dans les domaines de l'économie, de la culture et de la santé.

Comme le Secrétaire général l'a fort justement signalé dans son récent rapport à l'Assemblée générale, le rôle de la communauté internationale dans la création d'une Afrique démocratique et non raciale ne peut, bien sûr, que compléter celui que jouent les différents groupes politiques du pays. C'est aux Sud-Africains eux-mêmes qu'il revient de parvenir à un accord juste et durable. Pour leur part, les Nations Unies devront continuer d'aider l'ensemble de la population sud-africaine à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

M. Erdős (Hongrie)

Dans le cadre de ses modestes moyens, la Hongrie souhaite encourager toutes les mesures visant à démanteler totalement l'apartheid par des moyens pacifiques et à créer une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

M. BUTLER (Australie) (interprétation de l'anglais) : Lorsque ma délégation a pris la parole à l'Assemblée dans le cadre de cette question lors de sa quarante-sixième session, nous avons manifesté notre optimisme devant le fait qu'on avait enfin tracé la voie du démantèlement du système de l'apartheid en Afrique du Sud, système qui a toujours été une atteinte aux droits de l'homme et à la dignité humaine.

Malheureusement, dans l'année qui s'est écoulée depuis cette intervention, nous avons vu ceux qui s'étaient lancés dans ce voyage historique et attendu depuis si longtemps perdre dans une certaine mesure leur chemin. La Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) s'est séparée dans les récriminations; les forces centrifuges dans la société sud-africaine exercent une influence plus forte; et la violence - fléau qui semble être endémique dans une société depuis longtemps disloquée par l'apartheid - a atteint des proportions véritablement choquantes et tragiques. Boipatong et Ciskei se sont ajoutés à la liste sinistre des massacres sud-africains, liste qui n'est que déjà trop longue.

Aujourd'hui notre appel doit être en faveur d'un leadership : leadership des autorités sud-africaines et leadership également de toutes les parties à la CODESA, chacun devant comprendre que l'on doit mettre fin au malaise actuel, que les obstacles qui s'opposent encore à la création d'un gouvernement intérimaire acceptable doivent être pris en compte à la table des négociations, que l'élan en faveur du changement doit être renouvelé, et que le peuple d'Afrique du Sud doit se voir épargner les souffrances qui résulteraient de tout nouveau retard injustifié.

L'Afrique du Sud ne peut pas faire marche arrière. La seule alternative à la négociation est la persistance de la violence. Comme le Comité spécial contre l'apartheid le reconnaît avec justesse dans son rapport, le facteur temps ne joue en faveur de personne en Afrique du Sud. Tout retard ne peut qu'apporter une nouvelle dégradation dangereuse du tissu économique, social et politique.

M. Butler (Australie)

L'année écoulée a été marquée par certains signes positifs. Avec l'adoption à l'unanimité des résolutions 765 (1992) et 772 (1992) du Conseil de sécurité, la communauté internationale a envoyé des signaux clairs et unifiés aux partis en Afrique du Sud. En tant que nouveau signal constructif et positif, ma délégation espère que l'Assemblée générale adoptera par consensus le projet de résolution d'ensemble portant sur l'élimination de l'apartheid, et nous félicitons le Comité spécial de l'approche constructive et progressiste qu'il a adoptée dans l'élaboration du texte.

En juillet de cette année, le Secrétaire général a envoyé en tant que son Représentant spécial M. Cyrus Vance en Afrique du Sud. Cet élan a été maintenu par une mission de suivi dirigée par M. Virendra Dayal. En adoptant le rapport du Secrétaire général sur la mission Vance, le Conseil de sécurité, pour répondre de façon concrète et constructive au problème de la violence, a autorisé la création et l'envoi de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS). Avec les équipes d'observateurs du Commonwealth auxquelles l'Australie a eu le plaisir de participer, de la Communauté européenne et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Mission a cherché à dissuader les auteurs virtuels d'actes de violence et à créer un meilleur environnement pour la reprise positive des négociations. La communauté internationale a également examiné favorablement la question connexe de l'assistance internationale à la Commission d'enquête Goldstone et elle continuera de le faire. Mais, je le répète, il appartient aux parties en Afrique du Sud d'orienter leur pays vers un avenir réellement non racial et démocratique.

S'agissant des sanctions contre l'Afrique du Sud, le Gouvernement australien est fermement attaché à l'approche en quatre phases de la levée des sanctions qui a été convenue par les chefs de gouvernement du Commonwealth à leur réunion au sommet tenue à Hararé en octobre 1991. L'Australie a joué un rôle actif dans l'élaboration de cette politique en participant aux travaux du Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth en Afrique australe. La politique vise à maintenir la pression en vue d'obtenir un changement en Afrique du Sud, mais, en même temps, de permettre aux pays du Commonwealth de reconnaître de façon pratique et d'encourager les changements importants au fur et à mesure qu'ils se produiront. De toute évidence, les phases finales de cette approche sont liées à un accord sur les arrangements

M. Butler (Australie)

provisoires, à un accord sur le texte d'une constitution démocratique non raciale et à l'instauration d'un nouveau gouvernement sud-africain d'après-apartheid.

L'Australie est profondément consciente du fait que l'héritage social et économique de l'apartheid devra encore être traité des années après que le gouvernement de l'apartheid en Afrique du Sud aura été balayé. C'est pourquoi elle joue aujourd'hui le rôle qui lui revient de façon pratique en tant que membre responsable de la communauté internationale et voisine concernée par ce qui se passe en Afrique du Sud dans les efforts de la communauté internationale en vue de régler cette importante question. Comme le Ministre australien des affaires étrangères et du commerce, le sénateur Gareth Evans, l'a fait remarquer l'année dernière dans l'allocution qu'il a prononcée devant la Fondation Mandela à Sydney, en Australie :

"La tâche qui attend l'Afrique du Sud est énorme. L'héritage de l'apartheid, dans les domaines social et économique, de même que politique, est effroyable."

Cela est d'autant plus effroyable qu'un règlement politique se fait de plus en plus attendre, pour reprendre l'idée exprimée dans le rapport du Comité spécial. Si ceux qui façonnent la nouvelle Afrique du Sud ne se hâtent pas, ils pourraient se retrouver avec une économie non seulement boiteuse, mais paralysée définitivement et incapable de répondre aux aspirations légitimes des victimes de l'apartheid.

Etant donné nos soucis et nos convictions dans ce domaine, nous continuons d'appuyer les travaux du Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique du Sud et le Programme d'enseignement et de formation en Afrique australe. Nous nous félicitons des efforts continus pour adapter leurs travaux à la nouvelle situation en Afrique du Sud.

Le Gouvernement australien a également fourni une assistance au mouvement anti-apartheid en Afrique du Sud. Par exemple, nous fournirons 22,7 millions de dollars australiens pour l'exercice 1990-1993 au titre du programme d'assistance spéciale aux Sud-Africains pour aider à la réintégration et au développement humain des victimes sud-africaines de l'apartheid, notamment pour les activités humanitaires et éducatives, le retour et la réinstallation des exilés membres de l'African National Congress et de leur famille. De ce montant, 2 millions de dollars australiens sont consacrés au programme

M. Butler (Australie)

d'assistance en matière de planification économique pour la création d'une capacité de planification économique pour l'Afrique du Sud de l'après-apartheid, y compris la création d'un institut de recherche économique, le relèvement du niveau de formation et l'octroi de bourses en Afrique du Sud, et 600 000 dollars australiens pour permettre à des Sud-Africains défavorisés par l'apartheid de se rendre en Australie en vue d'y acquérir des connaissances en gestion et d'y trouver des possibilités de formation sous les auspices du programme de formation australien pour l'Afrique du Sud. En outre, le mandat du Centre d'étude de l'économie sud-africaine et de finances internationales, établi à Londres sur l'initiative de l'Australie, non seulement s'intéresse à l'application des sanctions financières, mais également à l'intégration rapide et efficace de l'économie sud-africaine de l'après-apartheid au système financier international.

J'ai commencé par dire que nous étions gravement préoccupés parce que le processus historique de remplacement du gouvernement de l'apartheid en Afrique du Sud se trouve dans une impasse. Qu'il me soit permis de terminer sur une note un peu plus positive et exprimer notre conviction que l'héroïsme extraordinaire, la patience et la hauteur de vues de M. Nelson Mandela ainsi que le courage et le pragmatisme de M. De Klerk, qui ont permis à l'Afrique du Sud de faire un bon bout de chemin sur la voie de la liberté et de l'égalité raciale, ne flancheront pas à cette ultime étape.

M. KANE (Mauritanie) : Permettez-moi tout d'abord d'adresser les félicitations de la délégation mauritanienne au Comité spécial contre l'apartheid, et en particulier à son président, M. Ibrahim Gambari, pour le dévouement et le sérieux avec lesquels ils s'acquittent des responsabilités que notre Assemblée générale leur a confiées. Comme d'habitude, leur rapport lucide et bien documenté constituera à n'en pas douter un outil précieux pour nos délibérations.

Lorsque, le 14 décembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies adopta au cours de sa seizième session extraordinaire la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, la communauté internationale venait pour la première fois, dans un élan unanime, d'arrêter les principes directeurs qui devraient être suivis pour transformer l'Afrique du Sud en un Etat uni, démocratique et non racial.

M. Kane (Mauritanie)

L'adoption de cette résolution par consensus avait soulevé un immense espoir pour le peuple combattant d'Afrique du Sud, espoir qui allait être conforté deux mois plus tard par la libération inconditionnelle du grand patriote africain Nelson Mandela. Ces deux importants événements et la volonté proclamée aux quatre vents par les nouvelles autorités sud-africaines de changer radicalement leur politique d'oppression avaient alors nourri l'espoir de voir s'achever enfin le calvaire que le peuple sud-africain subissait depuis plusieurs décennies.

M. Kane (Mauritanie)

Deux ans et demi après ces événements, en dépit des progrès réalisés sur la voie de la transformation de l'Afrique du Sud et malgré l'amorce du dialogue entamé depuis la libération de Mandela et la légalisation des partis politiques, force est de constater que l'objectif fondamental de la Déclaration, à savoir une Afrique du Sud débarrassée de l'apartheid, unie, démocratique et non raciale, reste encore à réaliser.

L'Afrique du Sud est toujours gouvernée par un régime minoritaire blanc, et l'immense majorité noire continue, entre autres privations, de se voir dénier tout droit de vote.

Les perspectives d'une solution à ce problème anachronique demeurent surtout continuellement assombries par une violence meurtrière qui menace tout progrès réel. La Déclaration, pourtant, avait mis un accent particulier sur la nécessité pour le régime sud-africain d'adopter des mesures spéciales en vue de créer un climat propice à des négociations sereines. Mieux, l'Accord national de paix, signé le 14 septembre 1991 entre le Gouvernement et les principaux partis et organisations politiques du pays, scellait l'espoir d'une paix durable susceptible de conduire enfin à des négociations productives.

Le lancement de celles-ci, en décembre 1991, confirmait ces espoirs. Malheureusement, la recrudescence de la violence politique, dont l'épisode le plus tragique de ces derniers mois a été sans conteste le massacre odieux de Boipatong, le 17 juin 1992, a de nouveau trahi ces espoirs. Cet épisode dramatique a suscité la profonde indignation de toute la communauté internationale qui, à travers la résolution 765 (1992), du 16 juillet 1992, a de nouveau demandé la fin de cette violence. Le rapport subséquent du Secrétaire général (S/24389) a proposé des mesures susceptibles de relancer le dialogue nécessaire, mesures que le Conseil de sécurité a avalisées par la résolution 772 (1992), du 7 août 1992.

La rencontre Mandela-De Klerk, le 26 septembre 1992, et le Protocole d'entente signé à cette occasion semblaient avoir relancé le processus de paix interrompu depuis le massacre de Boipatong.

Malheureusement, le report de leur seconde rencontre, qui était prévue le 22 novembre 1992, vient une fois de plus de retarder la reprise du dialogue indispensable souhaité par la communauté internationale. La divulgation, hier encore, par la Commission Golstone, des menées subversives de certaines unités

M. Kane (Mauritanie)

spéciales du Gouvernement contre les organisations politiques noires n'est assurément pas, dans ce contexte, de nature à favoriser la confiance nécessaire à un dialogue fructueux.

Toutes les mesures encourageantes et les bonnes volontés se brisent à chaque fois sur l'hydre récurrente de la violence que le Gouvernement ne semble pas déterminé à juguler une fois pour toutes. Comment comprendre autrement que les recommandations de la Commission Golstone n'aient jusqu'à présent pas été suivies d'effets? Comment comprendre qu'en dépit des promesses et des accords, des prisonniers politiques continuent de languir dans les prisons? Qui peut croire le Gouvernement sud-africain quand celui-ci prétend qu'il n'a pas les moyens d'assurer la loi et l'ordre?

Tout en considérant que la résolution du conflit en Afrique du Sud relève d'abord et principalement des Sud-Africains eux-mêmes, mon pays estime que la communauté internationale a aussi un rôle crucial à jouer. C'est pourquoi il est d'avis que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à apporter son soutien actif au processus de dialogue, et surtout peser de tout son poids auprès des responsables sud-africains pour qu'ils mettent un terme à la violence.

La communauté internationale doit demeurer vigilante, car en dépit de l'abrogation juridique de l'apartheid, celui-ci est encore loin d'être complètement éradiqué.

La République islamique de Mauritanie, quant à elle, continuera, comme par le passé, à apporter son appui déterminé à la juste cause du peuple sud-africain opprimé jusqu'à l'avènement d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

M. SIDOROV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Au cours de la période écoulée depuis la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, un processus difficile marqué par de profonds changements politiques vers l'élimination pacifique de l'apartheid et de l'édification d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale se poursuit dans ce pays.

Une étape importante dans le processus d'établissement d'une base de négociation en vue de l'élimination de l'apartheid par des moyens pacifiques et politiques a été la tenue, en décembre 1991, de la première session plénière de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA I).

M. Sidorov (Fédération de Russie)

Malheureusement, en dépit des progrès obtenus dans les négociations de la CODESA I, la deuxième session plénière, tenue en mai dernier, n'est parvenue à aucun résultat.

Toutefois, nous estimons que la rencontre, le 26 septembre 1992, entre le Président De Klerk et le Président de l'African National Congress (ANC), M. Mandela, est un pas important pour sortir les négociations de l'impasse.

Le référendum qui a été organisé en mars dernier en Afrique du Sud, au cours duquel une majorité impressionnante d'électeurs blancs ont exprimé leur soutien à la politique de réforme du Président De Klerk, est avant tout le témoignage de la victoire du bon sens et du réalisme politique sur la politique inhumaine et désuète d'apartheid.

Il convient de souligner, en particulier, que les réformes démocratiques de grande portée ont été le résultat de nombreuses années de protestation de masse contre le système de l'apartheid et d'une lutte désintéressée menée par les forces démocratiques, dont l'African National Congress, dirigé par l'éminent champion des droits de l'homme et de la démocratie, Nelson Mandela, qui a joué et continue de jouer un rôle de premier plan dans cette lutte.

Nous devons aussi rendre hommage au Président De Klerk, dont la politique résolue pour éliminer l'apartheid confère au processus de réforme un caractère irréversible.

Il ne fait aucun doute que les changements positifs intervenus dans la situation politique en Afrique du Sud ont été encouragés par les efforts vigoureux déployés par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale tout entière, dont la position concertée en faveur d'une solution rapide des problèmes de l'apartheid, par des moyens pacifiques et politiques, a été reflétée dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe et confirmée par les résolutions adoptées ultérieurement par consensus par l'Assemblée générale.

Mais il reste encore beaucoup à faire. Le processus de négociation a été gravement entravé par une vague de violence en Afrique du Sud qui a entraîné des pertes en vies humaines. Il est incontestable que la communauté internationale ne saurait accepter aucune justification de la violence, car tout un chacun perdrait alors son droit le plus élémentaire : le droit à la

M. Sidorov (Fédération de Russie)

vie. Dans le cas de l'Afrique du Sud, la violence crée aussi des obstacles supplémentaires au processus de négociation et menace ainsi les intérêts vitaux de la population sud-africaine tout entière.

Dans le contexte des préparatifs en cours pour une réforme de grande portée dans le pays, les participants au processus extrêmement délicat et crucial d'édification d'une nouvelle société démocratique doivent faire preuve de raison et de modération et faire tout leur possible pour bannir de la vie de la société toute violence en tant que moyen d'atteindre des objectifs politiques.

Dans des conditions politiques internes aussi complexes, il est indispensable que l'émotion ou les récriminations mutuelles ne l'emportent pas sur une approche constructive et sur la volonté de rechercher le compromis et le dialogue politique, car il n'est pas d'autre choix raisonnable. Choisir l'affrontement ne peut que conduire au chaos et à une perte de contrôle totale sur le processus interne mis en oeuvre dans le pays. En outre, cela pourrait être exploité par les forces qui ne souhaitent pas que s'édifie en Afrique du Sud une société non raciale et démocratique.

Le processus de négociation a déjà enregistré des progrès notables, et des résultats positifs ont été obtenus dans le démantèlement de l'apartheid. C'est pourquoi aucun effort ne doit être ménagé pour préserver le dynamisme positif du processus de négociation de la CODESA afin d'établir un nouvel ordre constitutionnel.

M. Sidorov (Fédération de Russie)

Pour sa part, la communauté internationale, qui, pendant de nombreuses décennies, a suivi une politique résolue visant à éliminer l'apartheid devrait aussi aujourd'hui, pendant cette période extraordinairement complexe et grave, faire tous les efforts possibles pour favoriser des changements cardinaux en Afrique du Sud. Nous considérons positifs les résultats de l'examen fait en juillet 1992 au Conseil de sécurité de la question de l'Afrique du Sud et les décisions qu'il a prises à cet égard qui devaient contribuer à faire cesser la violence et à créer des conditions favorables pour que puisse se poursuivre le processus de négociation. Un rôle particulièrement positif dans la stabilisation de la situation de politique intérieure dans le pays revient aux observateurs des Nations Unies ainsi qu'à des organisations régionales telles que la Communauté européenne, l'Organisation de l'unité africaine et le Commonwealth.

En outre, comme il est dit fort justement dans le troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid :

"Le rôle de la communauté internationale dans la création d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale ne peut, bien sûr, que compléter celui que jouent les différents groupes politiques du pays et qui sera couronné de succès par la participation, la bonne volonté et le courage politique dont ils sauront faire preuve. C'est en effet aux Sud-Africains eux-mêmes qu'il revient de parvenir à un accord juste et durable par la négociation." (A/47/574, par. 11)

A cet égard, l'ONU est en droit d'attendre de toutes les forces impliquées dans le processus de réforme en cours en Afrique du Sud dans le cadre de la CODESA l'apparition d'un sens de responsabilité historique pour le sort de ce pays. Il faut qu'il y ait une reprise immédiate des travaux dans le cadre du mécanisme de négociation pour aboutir à un nouvel ordre constitutionnel qui assurera le suffrage universel et égal pour tous sans aucune distinction de race, l'élimination complète de l'apartheid par des moyens politiques et la création d'un Etat démocratique non racial.

La Fédération de Russie continue à préconiser le démantèlement rapide et total de l'apartheid, le plein exercice des droits de l'homme et une

M. Sidorov (Fédération de Russie)

transition pacifique vers la démocratie en Afrique du Sud. La Russie envisage ses relations avec l'Afrique du Sud en pleine conformité avec les résolutions contraignantes du Conseil de sécurité.

La Fédération de Russie tient à apporter son aide aux efforts entrepris pour continuer le processus de négociation et oeuvrera à cette fin en coopération avec les forces constructives de l'Afrique du Sud et avec tous les pays et toutes les organisations.

M. KUKAN (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Comme les années précédentes, cette année aussi, nous avons pour tâche d'évaluer objectivement et de prendre en compte toutes les conditions du processus de démocratisation en Afrique du Sud. Mais avant tout, nous devons contribuer à ce processus de manière pacifique et non violente.

Après l'abrogation de la loi interdisant l'utilisation des équipements collectifs par certains groupes de la population, après la levée de l'état d'urgence dans certaines parties du territoire en octobre 1990 et après l'élimination, en juin 1991, des derniers piliers de l'apartheid - les Land Acts, le Group Areas Act et le Population Registration Act -, l'Afrique du Sud doit faire face à la dernière, mais aussi la plus difficile, mesure visant à éliminer une fois pour toutes la discrimination raciale institutionnalisée, c'est-à-dire l'adoption d'une nouvelle constitution démocratique.

La République fédérale tchèque et slovaque s'est jointe à la communauté internationale pour saluer la première série de négociations dans le cadre de la Convention historique pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), qui, avec la plus large participation jamais obtenue, a essayé de régler les questions de mesures graduelles, non violentes pouvant mener à la formulation d'une nouvelle constitution intérimaire, de la position neutre des médias dans ce processus, des conditions préalables nécessaires à la création d'un gouvernement intérimaire d'entente nationale, de la forme à donner au nouvel Etat démocratique, du système politique et économique et de la réintégration des homelands - Transkeï, Bophuthatswana, Venda et Ciskeï - dans la structure du nouvel Etat tout en préservant les droits des minorités ethniques, et de l'établissement du calendrier de tout le processus.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Le référendum a montré l'appui de la minorité blanche à l'orientation actuelle de la politique gouvernementale. La majorité décisive de la population blanche a approuvé la politique de transformation et de démocratisation du Président De Klerk et a donné pour mandat à celui-ci de poursuivre les négociations avec la majorité noire et de mettre graduellement en oeuvre d'autres réformes. Toutes ces mesures ont été perçues comme des signes encourageants par l'ensemble de la communauté internationale. Elles représentent un jalon important sur la voie de l'irréversibilité du processus.

L'échec de la deuxième série de pourparlers de la CODESA et notamment la violence accrue et aveugle qui a mené à des massacres tels que celui de Boipatong ont confirmé que la transformation de la société sud-africaine ne serait ni simple ni brève. Il a été de nouveau confirmé qu'il était de l'intérêt du peuple sud-africain de ne pas se livrer à de telles actions de masse pouvant entraîner une déstabilisation politique qui se terminerait par un changement violent et non démocratique de la répartition du pouvoir politique dans le pays. L'appui à une transition pacifique en Afrique du Sud vers une société démocratique et non raciale est dans l'intérêt du monde entier. Il y a trop de conflits armés qui couvent et s'embrasent dans toutes les parties du monde, y compris sur le continent africain, et si l'Afrique du Sud, elle aussi, doit être la proie des flammes insensées de la guerre civile, l'aptitude de la communauté mondiale à fournir une assistance pour les éteindre serait plus que douteuse.

De nombreux exemples montrent que l'adhésion à des dogmes, l'intransigeance, le non-respect des principes démocratiques, la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et la menace ou même l'emploi de la force pour atteindre des objectifs politiques mettent les nations en péril et entraînent des tragédies humaines interminables.

Nous considérons que la discussion de la question de l'Afrique du Sud au Conseil de sécurité et la mission du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Cyrus Vance, en Afrique du Sud sont des facteurs constructifs qui devraient être très utiles à la reprise des pourparlers interrompus de la CODESA et avoir une incidence favorable sur l'apaisement général de la situation dans le pays et en prévenant d'autres affrontements intertribaux utilisés comme moyens de pression politique.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Nous nous félicitons à la fois de la reprise des pourparlers entre le Gouvernement et l'African National Congress of South Africa (ANC) et du Protocole d'entente du 26 septembre 1992, ainsi que des conversations du Gouvernement avec d'autres groupements politiques d'Afrique du Sud. Nous pensons qu'ils permettront de reprendre également les négociations à la CODESA.

Les mesures prises depuis l'accession du Président De Klerk à son poste ont eu essentiellement une réponse positive dans le monde. Certains pays ont levé leurs sanctions économiques contre l'Afrique du Sud ou ont promis de porter leurs représentations au niveau de missions diplomatiques en bonne et due forme. Une décision a été prise sur la réadmission du Comité olympique national sud-africain au Comité international olympique, et, après plus de 20 ans d'absence, des athlètes sud-africains ont participé aux Jeux olympiques d'été à Barcelone.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, la République fédérale tchèque et slovaque s'associe aux principes fondamentaux pour les futures structures de l'Afrique du Sud, telles qu'elles figurent dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

La Tchécoslovaquie recherche un dialogue équilibré entre les représentants du Gouvernement sud-africain, de l'African National Congress et d'autres forces de l'éventail politique sud-africain. Notre attitude à l'égard du processus de démocratisation se reflète clairement dans la récente évolution dynamique des relations entre la Tchécoslovaquie et l'Afrique du Sud. Le nombre de visites de représentants des deux pays témoignent de notre intérêt pour un rapprochement des points de vue de toutes les parties concernées. Nous nous félicitons des résultats des visites qu'ont rendues à la République fédérale tchécoslovaque le Président De Klerk et M. Mandela, de même que de la visite en Afrique du Sud du Ministre tchécoslovaque des affaires étrangères, au cours de laquelle il s'est entretenu également avec le Président de l'Inkatha Freedom Party, M. Mangosuthu Gatsha Buthelezi, et celle du Premier Ministre tchécoslovaque.

Nous estimons que le moment est venu pour la communauté internationale de réagir avec une plus grande compréhension à l'évolution positive qui s'est produite dans la société sud-africaine, malgré toutes les complications survenues au cours de la dernière année.

Nous devons également nous pencher sur la question de la réintégration de l'Afrique du Sud dans le système économique mondial. Nous estimons que le potentiel économique de ce pays doit être mis au service de tous ses citoyens, quelle que soit la couleur de leur peau. A cet égard, nous devrions garder à l'esprit que les sanctions économiques imposées depuis longtemps par la communauté internationale, qui étaient justifiées au moment de leur adoption, ont considérablement nui à l'économie de ce pays et contribuent même à présent aux tensions dans la société.

Le système politique d'aujourd'hui en Afrique du Sud n'est plus celui de l'apartheid que nous avons connu dans le passé. Le processus de changement démocratique mené par le Président De Klerk peut être considéré comme un effort sincère visant à assurer une transition vers une société non raciale et démocratique.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Nous estimons que le moment est venu de rechercher, avec l'assistance des pays développés industrialisés, une solution aux difficultés économiques - en partie dues aux sanctions imposées par la communauté internationale - dans lesquelles se trouve le pays. Nous pourrions ainsi exercer également dans une large mesure une influence positive sur le redressement de la situation économique compliquée des pays voisins dans la région d'Afrique australe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à la représentante de la Trinité-et-Tobago, qui va parler au nom des Etat membres de la Communauté des Caraïbes.

Mme des ILES (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de parler au nom des 12 membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont également Membres de l'ONU, à savoir Antigua-et-Barbuda, le Commonwealth des Bahamas, la Barbade, Belize, le Commonwealth de la Dominique, la Grenade, la République du Guyana, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et mon propre pays, la Trinité-et-Tobago.

L'espoir, l'angoisse et les tensions qui caractérisent actuellement la scène politique internationale semblent également caractériser la situation actuelle en Afrique du Sud. L'énorme optimisme de l'année passée résultant de la libération de nombre de prisonniers politiques, de l'abolition de nombreuses lois majeures de l'apartheid et du début des négociations entre les principaux partis et les principales entités en Afrique du Sud en vue d'une société juste, démocratique et non raciale a cédé la place à des sentiments de frustration et de désespoir, alors que le processus de négociation pour définir l'Afrique du Sud de l'après-apartheid demeure dans l'impasse. En outre, l'escalade de la violence se poursuit, les écarts socio-économiques entre les races sont encore aggravés par la récession économique, et de plus, la sécheresse dévastatrice qui a déjà coûté la vie à un grand nombre de personnes et menace les moyens de subsistance de bon nombre de personnes en Afrique australe s'est maintenant étendue à certaines régions d'Afrique du Sud.

On reconnaît généralement que l'escalade de la violence, qui continue de coûter la vie à des milliers de personnes innocentes, constitue un obstacle majeur au progrès devant permettre une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique et non raciale. Comme le signale la Commission

Mme des Iles (Trinité-et-Tobago)

sud-africaine démocratique et non raciale. Comme le signale la Commission sud-africaine des droits de l'homme, on estime que 300 personnes meurent chaque mois des suites de la violence politique. Le nombre des victimes était de 348 personnes pour le seul mois d'août dernier. Aux Caraïbes, nous avons été choqués et attristés par ces pertes de vies tragiques, rendues plus sinistres encore par les informations liant à plusieurs reprises des éléments appartenant à la police et aux forces de sécurité à ces actes criminels.

Les Etats membres de la CARICOM ont déjà formellement exprimé leur condamnation des deux massacres, à Boipatong et au Ciskei, commis en juin et en septembre derniers. Les images de ces tragédies resteront gravées dans la mémoire de beaucoup d'entre nous dans le monde entier qui avons été témoins de ces crimes grâce aux moyens de télécommunication modernes. Tout aussi inquiétantes sont les informations selon lesquelles au cours de la période allant de juillet 1990 à juin 1992, 49 tueries ont eu lieu et au moins 128 assassinats politiques ont été commis.

Dans l'actuelle situation instable en Afrique du Sud, il est impératif que toutes les parties fassent preuve de la plus grande modération et du sens de la responsabilité politique requise et de l'engagement nécessaire à l'égard de l'avenir de leur pays et de sa population en honorant la lettre et l'esprit des Accords nationaux de paix. Cependant, étant donné que jusqu'à présent, ces accords n'ont pas suffi pour contenir la vague montante de violence dans le pays, la convocation sans délai d'une réunion de signataires de ces accords et d'autres parties intéressées devrait être encouragée à cette fin.

Les Etats de la CARICOM partagent l'opinion qu'il est possible de créer un climat favorable à des négociations pacifiques et à la liberté d'expression comme des activités politiques en Afrique du Sud, non seulement en s'attaquant avec succès au problème de la violence, mais aussi en assurant l'abrogation de toute législation répressive. A ce jour, le régime sud-africain n'a pas encore abrogé certains aspects de son Internal Security Act, une loi répressive, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans la Déclaration de consensus sur l'apartheid. Certaines dispositions d'autres lois existantes, telles que le Public Safety Act de 1953, permettent encore d'accorder des pouvoirs élargis aux forces de sécurité. Dans de telles circonstances, il est

Mme des Iles (Trinité-et-Tobago)

certain que les détentions arbitraires ou pratiquées pour des motifs politiques se poursuivront. Il n'est donc pas surprenant que, comme nous en informe la Commission sud-africaine des droits de l'homme, plus de 100 procès politiques soient encore en cours.

La gravité de cette situation est encore accrue par le fait qu'il arrive toujours que des prisonniers meurent pendant leur garde à vue. D'après le rapport du Comité spécial contre l'apartheid de cette année, 86 prisonniers sont morts pendant leur garde à vue au cours des huit premiers mois de cette année. Il a été particulièrement alarmant d'apprendre ce qu'a révélé un éminent pathologiste sud-africain, à savoir que 90% des 200 personnes décédées en garde à vue sur lesquelles il a pratiqué une autopsie avaient été tuées par la police.

Mme des Iles (Trinité-et-Tobago)

Aucune société véritablement engagée à faire prévaloir la justice, l'égalité et la primauté du droit ne peut facilement ignorer de telles assertions. A ce jour, les enquêtes promises par le régime sud-africain ne se sont pas encore concrétisées. Nous demandons instamment qu'un mécanisme crédible soit mis sur pied d'urgence afin d'enquêter sur les auteurs de ces crimes et de les amener à être jugés.

Les Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) se félicitent de l'accord du 26 septembre 1992 entre l'African National Congress (ANC) et les autorités sud-africaines concernant, entre autres, la libération de prisonniers politiques détenus pour de prétendus crimes commis le 8 octobre 1990 ou avant cette date. Une telle démarche de la part du régime devrait toutefois être assortie d'assurances selon lesquelles tous les procès politiques et toutes les exécutions politiques, de même que toutes les arrestations et détentions arbitraires, cesseront et que la législation répressive qui encourage de telles activités sera abrogée.

Nous nous félicitons également des progrès considérables qu'on nous rapporte à propos du retour des exilés sud-africains et de leur réintégration dans leur société ainsi que du rôle essentiel joué par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Toutefois, il est regrettable que, d'après le rapport actuel du Comité spécial contre l'apartheid, nombreux soient ceux qui ont été découragés de retourner dans leur patrie par tout ce qu'ont dû subir ceux qui sont rentrés avant eux, comme le harcèlement de la police, l'emprisonnement, les piètres perspectives de logement et d'emploi ainsi que l'instabilité et la violence qui prévalent. Cela fait sans aucun doute ressortir combien il est nécessaire que la communauté internationale, et notamment l'Organisation des Nations Unies, réagissent d'urgence par une action coordonnée et globale face à la situation grave en Afrique du Sud.

Il ressort très clairement des divers rapports dont le présent organe est saisi concernant la politique d'apartheid du régime sud-africain que les changements profonds et irréversibles qu'appelait la Déclaration sur l'apartheid de 1989 n'ont pas encore commencé de se manifester en Afrique du Sud. Il est indispensable que toutes les parties en Afrique du Sud participent de bonne foi à un large processus de négociation afin de prévoir un nouveau départ dans l'avenir. Les Etats de la CARICOM sont engagés à assurer une transition pacifique vers une Afrique du Sud post-apartheid. Nous

Mme des Iles (Trinité-et-Tobago)

soutenons l'appel du Comité spécial des chefs d'Etat ou de gouvernement sur l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) exhortant les mouvements de libération et d'autres organes progressifs à unir leurs forces, dans le contexte d'un front uni du peuple opprimé. Un front commun de leur part ne pourrait être que dans leur intérêt à tous et fournirait une occasion idéale pour introduire la période de transition longtemps attendue vers une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale et son instauration.

Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle accru dans le processus dont le but est une transformation pacifique négociée de la société sud-africaine. La participation étroite de l'Organisation aux événements en Afrique du Sud pendant plus de 40 ans témoigne largement de son engagement en faveur de la lutte contre l'apartheid. Nous supporterions mal que se perpétue le pouvoir de la minorité dans ce pays. Trop d'éléments sont en jeu. Trop de souffrances ont été endurées et continuent de l'être. Les Etats membres de la CARICOM se félicitent de l'engagement actif de l'ONU dans le processus actuel. Cependant, étant donné que les 10 observateurs internationaux déployés par l'ONU en Afrique du Sud en août 1992 pour observer l'action de masse organisée par l'ANC ont contribué de façon positive à ce que toutes les parties se comportent pacifiquement, il conviendrait d'examiner sérieusement la possibilité d'élargir l'actuelle Mission d'observation des Nations Unies de même que son mandat.

Les 12 Etats membres de la Communauté des Caraïbes estiment que les sanctions économiques, financières et militaires contre l'Afrique du Sud sont des facteurs importants dans la campagne internationale visant à faire pression sur le régime minoritaire de Pretoria pour qu'il négocie de bonne foi une transition pacifique vers une société post-apartheid. Nous demandons instamment à tous les Etats de s'abstenir de lever unilatéralement les sanctions et autres mesures restrictives contre l'Afrique du Sud, comme convenu aux termes de décisions antérieures de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, jusqu'à ce que des changements profonds et irréversibles aient fait leur apparition dans ce pays.

Un complément important à de telles activités doit être l'appui financier et autre apporté aux mouvements de libération et aux organisations et organes anti-apartheid à l'intérieur comme au dehors de l'Afrique du Sud, qui sont activement engagés à redresser les disparités économiques, sociales et

Mme des Iles (Trinité-et-Tobago)

politiques actuelles dans le pays. La CARICOM renouvelle son engagement à faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir la lutte contre l'apartheid, et nous continuerons à oeuvrer étroitement avec d'autres pour instaurer et assurer le règne de la liberté, de l'égalité et de la justice en Afrique du Sud.

M. AHAMED (Inde) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un privilège que de participer au débat sur la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Je tiens à exprimer ma reconnaissance au Comité spécial contre l'apartheid pour son rapport complet et documenté couvrant l'année 1991 à 1992 ainsi que pour la contribution utile qu'il a apportée au cours des ans à la lutte contre le système d'apartheid en Afrique du Sud. Nous accueillons également avec satisfaction le troisième rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (A/47/574).

Quand l'Assemblée générale a examiné la question l'an dernier, l'atmosphère était à l'optimisme. Dans le message qu'il a adressé au Comité spécial contre l'apartheid, le Secrétaire général a exprimé l'opinion selon laquelle

"Dans l'ensemble, les progrès réalisés en vue de mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud, bien qu'hésitants, suivent leur cours. De grandes structures juridiques de l'apartheid ont été abrogées; plusieurs mesures nécessaires en vue de créer un climat propice aux négociations ainsi qu'aux initiatives de paix ont été prises et l'Afrique du Sud semble se rapprocher de l'ouverture de négociations importantes."

Ma propre délégation exprimait alors l'espoir que la lutte du peuple sud-africain aboutirait avec succès à l'instauration d'un gouvernement démocratique et non racial en Afrique du Sud.

Un tel optimisme se fondait sur plusieurs événements positifs qui se sont produits en 1991. Le Gouvernement sud-africain avait aboli les lois de qualification raciale, le Land Measures Act, le Group Areas Act et les Land Acts issus du racisme. Ces dispositions avaient répondu partiellement aux aspirations du peuple sud-africain. Je dis "partiellement" car elles n'ont pas éliminé totalement les structures honnies de l'apartheid.

M. Ahamed (Inde)

Même si elles indiquaient l'existence d'une certaine maturité politique de la part du Gouvernement sud-africain, elles n'instituaient pas pleinement le processus qui pourrait mener à l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie, comme le demande la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructives pour l'Afrique australe, adoptée par l'Assemblée générale par consensus, le 14 décembre 1989, à sa seizième session extraordinaire. Un tel processus ne peut avoir lieu que dans un climat propice à la tenue de négociations, comme le requiert la Déclaration, et pour créer un tel climat, il faudrait d'abord examiner le problème de la violence, qui nous hante constamment.

Le processus de négociation a commencé fin 1991 sur une note fortement encourageante lorsque la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) a tenu sa première session, les 20 et 21 décembre. Les résultats de la session ont suscité des espoirs considérables parmi la population sud-africaine et toute la communauté internationale. Cinq groupes de travail ont été créés pour examiner les différents aspects du processus devant mener à l'instauration d'une Afrique du Sud non raciale, démocratique et unie. Il était alors permis d'espérer que les rapports de ces groupes de travail, présentés à la deuxième session de la CODESA, tenue les 16 et 17 mai, mèneraient vers un processus qui déboucherait sur des accords provisoires et des élections en vue de dégager une assemblée constituante chargée d'élaborer une constitution pour une Afrique du Sud démocratique. Il est regrettable que cette session n'ait pu aboutir au succès souhaité et même attendu.

Il est tragique de constater qu'au moment où des tentatives sont faites par les parties en Afrique du Sud pour revitaliser le processus de négociation, malgré les divergences de fond existant entre le Gouvernement sud-africain et les mouvements de libération, le phénomène de la violence politique ait pu de nouveau redresser son ignoble tête. La violence politique en Afrique du Sud est revenue avec une férocité renouvelée, comme pour remettre en question les espoirs et les aspirations de la population sud-africaine et de la communauté internationale tout entière.

Selon certains rapports, 3 400 personnes auraient, au total, trouvé la mort au cours d'actes de violence en Afrique du Sud durant la période allant de la signature de l'Accord national de paix, le 14 septembre 1991, au mois

M. Ahamed (Inde)

d'août 1992. Le massacre de Boipatong, le 17 juin 1992, et celui du Ciskei, le 7 septembre 1992 ont montré que le phénomène de la violence politique en Afrique du Sud avait des racines beaucoup plus profondes que ne l'avait pensé auparavant la communauté internationale.

La cause profonde de la violence se trouve, en fait, dans le système d'apartheid lui-même, un système qui divise les populations et impose haine et cruauté à l'égard d'êtres innocents et sans la moindre méfiance. En fait, l'apartheid engendre la violence et ne peut être alimenté que par la violence. La résurgence de la violence en Afrique du Sud a aussi montré clairement à quel point le processus de négociation en Afrique du Sud était fragile. Le massacre du Ciskei a prouvé de façon incontestable que l'intolérance régnait encore en Afrique du Sud - et en particulier dans ce qu'on appelle les homelands - contre toute activité politique libre dont les manifestations publiques constituent les instruments les plus efficaces. Selon nous, il est essentiel, pour que le processus de négociation en Afrique du Sud repose sur un terrain solide, de s'attaquer rapidement et efficacement à la question de la violence.

Si le phénomène de la violence - et en particulier les massacres de Boipatong et du Ciskei - s'est caractérisé par des événements consternants et choquants aux yeux de la communauté internationale, il nous a aussi permis de concentrer davantage notre attention sur les événements qui se déroulent en Afrique du Sud. Il a mis en relief la nécessité qui s'impose de trouver d'urgence une solution au problème de la violence en Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité s'est réuni deux jours durant, les 15 et 16 juillet 1992, pour entendre les mouvements de libération en Afrique du Sud et les représentants de plus de 40 Etats Membres venus manifester leur vive opposition au phénomène de la violence dans ce pays.

Sur recommandation du Conseil de sécurité, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Cyrus Vance, accompagné de M. Virendra Dayal, s'est rendu en Afrique du Sud pour pouvoir s'entretenir avec tous les protagonistes afin de leur recommander des mesures qui contribueraient à mettre réellement fin à la violence et à créer les conditions nécessaires à la tenue de négociations en vue d'une transition pacifique menant à une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. L'un des résultats positifs de ces

M. Ahamed (Inde)

consultations a été l'envoi, par les Nations Unies, d'observateurs en Afrique du Sud à l'occasion des manifestations massives organisées par l'African National Congress, le 3 août 1992. Il a été généralement reconnu que la présence de ces observateurs a considérablement contribué à réduire la violence politique pendant ces manifestations. Nous nous félicitons également de la décision prise par le Conseil de sécurité de recommander au Secrétaire général, à la suite de ces consultations, le déploiement en Afrique du Sud, à titre urgent, des observateurs des Nations Unies.

Comme le Secrétaire général le fait remarquer dans son rapport au Conseil de sécurité (S/24389), l'Accord national de paix porte mention d'un cadre global permettant de mettre fin à la violence et de faciliter le développement socio-économique et la construction en Afrique du Sud. Il est nécessaire de renforcer ces mécanismes pour qu'ils puissent exercer leur mandat. c'est-à-dire contrôler réellement le phénomène de la violence. A cet égard, nous pensons, comme le Secrétaire général, que les observateurs des Nations Unies devraient agir en étroite association avec le Secrétariat national de la paix afin de poursuivre les objectifs de l'Accord. Nous espérons que cette coordination entre les observateurs des Nations Unies et le Secrétariat national de la paix permettra aux intéressés de trouver des solutions appropriées pour mettre fin au phénomène de la violence en Afrique du Sud.

Cependant, un nouvel événement positif est intervenu la même année. Il s'agit du Protocole d'entente signé entre le Président de l'Afrique du Sud, M. De Klerk, et le Président de l'ANC, M. Nelson Mandela, le 26 octobre 1992. Nous pensons que cet accord ouvrira la voie à l'instauration d'une assemblée constituante démocratique et à des arrangements provisoires en attendant la mise en place d'un gouvernement démocratique en Afrique du Sud. Mais, surtout, nous espérons qu'il conduira à la libération de tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud. L'incarcération continue de prisonniers politiques dans les geôles sud-africaines est un facteur qui nuit considérablement au processus de négociation. C'est pourquoi nous espérons qu'il sera trouvé une solution définitive à cette question et que d'autres accords relatifs à la mise en place d'une assemblée constituante et transitoire, tels que prévus dans le Protocole d'entente, permettront de renforcer et de promouvoir le processus de négociation.

M. Ahamed (Inde)

Les inégalités socio-économiques qui existent actuellement en Afrique du Sud sont également une des conséquences déplorables de l'apartheid. Ces inégalités, dans la mesure où elles sont permises par les structures de l'apartheid, entravent également le processus de transition vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid fournit quelques informations révélatrices sur l'étendue de ces inégalités.

M. Ahamed (Inde)

Il faut faire tous les efforts nécessaires en Afrique du Sud pour remédier à ces inégalités d'urgence et pour réduire le chômage et les insuffisances socio-économiques auxquels sont confrontés les Sud-Africains noirs. Le manque de logements, d'installations d'enseignement et de possibilités économiques pour les Sud-Africains noirs requiert une attention particulière de la part de la communauté internationale, avec la participation des mouvements de libération.

Le Comité spécial contre l'apartheid a justement conclu dans son rapport que le processus de transition démocratique en Afrique du Sud et le démantèlement du régime de l'apartheid doivent être sans cesse encouragés par la communauté internationale. Nous appuyons l'appel lancé à la communauté internationale par le Comité spécial pour qu'elle encourage le processus en Afrique du Sud par l'application progressive de mesures appropriées que justifient les événements positifs en cours. Nous avons dit par le passé que la communauté internationale devait continuer à être vigilante jusqu'au moment où tous les peuples d'Afrique du Sud pourront vivre ensemble comme des citoyens égaux à l'intérieur d'une société véritablement non raciale et démocratique et ce, dans le cadre d'une constitution librement acceptée par le peuple sur une base non discriminatoire.

En 1946, l'Inde a été le premier pays à attirer l'attention de la communauté internationale sur le problème de l'apartheid. Nous renouvelons une fois de plus notre appui à la lutte de la majorité en Afrique du Sud pour ses droits légitimes. Le peuple sud-africain a souffert assez longtemps de l'absence de droits politiques à cause des structures racistes créées par le système d'apartheid. Il a également commencé à souffrir d'un déclin de ses conditions socio-économiques à cause de l'apartheid. Nous espérons qu'en 1993 la sagesse l'emportera et que le dernier clou sera planté dans le cercueil de l'apartheid afin que le peuple sud-africain soit en mesure une fois de plus de jouir de ses libertés politiques, de décider de son propre avenir et de se joindre à la communauté des nations démocratiques qui s'élargit.

M. CHEW (Singapour) (interprétation de l'anglais) : L'Afrique du Sud est maintenant à la croisée des chemins. Le processus de réforme politique en Afrique du Sud qui est en cours depuis quelque temps a commencé avec la remise en liberté de M. Mandela, dont s'est félicité le monde entier. Cette première

M. Chew (Singapour)

mesure importante a été suivie en 1992 par l'instauration des pourparlers de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), jalon essentiel sur la longue route qui mène à un règlement pacifique négocié.

Le référendum de mars 1992 a vu aussi le vote sans précédent des Sud-Africains blancs en faveur d'un démantèlement du système de l'apartheid. Mais alors que des changements positifs ont lieu, de nombreuses difficultés nous attendent, qui pourraient menacer la transition vers un gouvernement après-apartheid, démocratique et par la majorité. Alors que les différents partis sud-africains doivent choisir comment procéder maintenant, les efforts de la communauté internationale devraient se focaliser sur la transition vers une Afrique du Sud après-apartheid et la consolidation de la paix afin d'instaurer un gouvernement démocratique de la majorité en Afrique du Sud.

Les efforts déployés par la communauté internationale ont aidé à exercer et à maintenir des pressions en faveur d'un changement politique en Afrique du Sud. Singapour demeure pleinement attaché à l'élimination totale de l'apartheid et à la transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique et non raciale. Pour réaliser ces objectifs, Singapour souligne la nécessité pour la communauté internationale de continuer activement de participer au processus de réforme politique en cours en Afrique du Sud. Une réforme complète et durable n'est possible que par une action concertée et coordonnée et avec l'appui de la communauté internationale. Par conséquent, nous nous félicitons de la déclaration faite le 12 octobre par le Secrétaire général de l'ONU à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains, à savoir que :

"... l'Organisation des Nations Unies a non seulement condamné l'apartheid mais elle prend des mesures concrètes et constructives pour aider le processus de transition pacifique en Afrique du Sud." (A/AC.115/PV.661, p. 11)

En particulier, Singapour se félicite de l'envoi en Afrique du Sud de 44 observateurs des Nations Unies qui doivent être stationnés dans des régions où la violence politique est la plus grave. Leur présence montre la volonté politique de l'Organisation des Nations Unies de favoriser la transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

M. Chew (Singapour)

Dans ce contexte, nous appuyons l'appel lancé par la Mission des observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud, qui autorise le juge Goldstone, dans sa Commission d'enquête sur la prévention des actes publics de violence et d'intimidation, à enquêter d'urgence sur ceux qui sont responsables d'avoir provoqué et perpétré des actes de violence. Nous notons que le rapport du Comité spécial contre l'apartheid mentionne (A/47/22, par. 23) les critiques faites par le juge Goldstone qui reproche au gouvernement de s'être montré réticent à prendre des mesures fermes pour empêcher les agissements criminels des membres des forces de sécurité. Le Comité spécial a aussi appuyé sa recommandation d'interdire complètement le transport d'armes dangereuses. En général, nous appuyons les recommandations du Comité spécial contenues dans le paragraphe 181 de son rapport.

Afin de ne pas perdre l'élan acquis dans le processus de réforme, la communauté internationale doit continuer d'exercer des pressions sur le Gouvernement sud-africain. Cependant, dans notre poursuite d'un changement durable en Afrique du Sud, il ne faut pas oublier que le maintien de pressions est un processus délicat qui doit être admirablement réglé et mesuré. Dans ce contexte, il ne devrait pas y avoir de levée unilatérale ou prématurée de l'embargo obligatoire sur les armes.

La lutte contre l'apartheid ne prend pas fin avec l'élimination officielle des institutions de l'apartheid. Même après son élimination officielle, ses effets continueront à être ressentis. Comme le Secrétaire général de l'ONU le reconnaît,

"... les atrocités de l'apartheid ont laissé un héritage amer de violence, de répression économique, de méfiance et d'angoisse". (A/AC.115/PV.561, p. 8)

C'est aussi un héritage d'inégalité constante entre les races et les communautés. Il y a des déséquilibres de revenus, de richesses, de terres et de possibilités qui peuvent entraîner des frictions sociales et l'instabilité politique. La méfiance et la haine, la carence économique et les injustices accumulées au fil des années pourront menacer la nouvelle Afrique du Sud démocratique et non raciale lorsqu'elle aura été édiflée. Dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, il est dit que l'apartheid,

"ayant non seulement cruellement divisé le pays, il s'est traduit par des inégalités socio-économiques flagrantes". (A/47/22, par. 180)

M. Chew (Singapour)

Ainsi, en plus des changements politiques en Afrique du Sud, des réformes économiques et sociales sont également critiques.

Dans le domaine économique, les décennies de troubles et les sanctions des Nations Unies ont endommagé la compétitivité de l'économie. Pour surmonter les effets des sanctions, de nombreuses industries ingénieuses mais économiquement inefficaces ont été créées en Afrique du Sud. Ces industries, qui ont été très protégées, entraveront la croissance économique. L'Afrique du Sud devra ouvrir son économie et développer des industries internationalement compétitives.

Le chômage et le sous-emploi massifs dans les zones urbaines et chez les paysans sans terre, et la grave pénurie de main-d'oeuvre professionnelle, posent également des problèmes sérieux pour l'économie.

M. Chew (Singapour)

De la même manière, des changements fondamentaux dans les attitudes et les normes sociales seront nécessaires. Une Afrique du Sud de l'après-apartheid, pacifique et stable, ne peut se concrétiser sans une réforme sociale. Un changement peut-être des plus importants implique la réintégration de la génération de Sud-Africains noirs qui, pendant des années, a défié le système d'apartheid. Les Sud-Africains noirs ont été privés de la chance de recevoir une éducation adéquate. Comme l'a dit récemment notre Ministre principal, M. Lee Kuan Yew, à la conférence du Financial Mail en Afrique du Sud, il y a

"une génération perdue d'Africains peu ou pas éduqués qui ont grandi pendant les années de défi à l'apartheid".

Il faudra s'occuper de leurs besoins et de leurs aspirations. Comme l'a encore dit M. Lee Kuan Yew,

"Les Blancs peuvent faciliter les choses en acceptant sincèrement les autres comme leurs égaux. Mais ce n'est pas facile de créer une relation nouvelle d'égalité quand les niveaux d'éducation des deux groupes sont aussi inégaux et les cultures si disparates."

Le nouveau gouvernement de l'après-apartheid devra fournir une aide psychologique et économique au grand nombre de gens qui ont le sentiment d'avoir été dépouillés pendant si longtemps. En apportant cette aide, le nouveau gouvernement ne doit cependant pas compromettre sérieusement la compétitivité de l'économie. La victoire politique et l'élimination de l'apartheid feront place au problème de créer une vie quotidienne normale, stable, et un système social approprié aux besoins économiques et psychologiques des races de l'Afrique du Sud. Les individus qui ont passé des années à lutter et à faire campagne pour leur liberté devront trouver leur place dans la société. Une nouvelle société juste et démocratique devra être créée.

Nous avons mentionné quelques-uns des grands défis complexes que devra relever une Afrique du Sud après-apartheid. Le nouveau gouvernement de l'après-apartheid risque de crouler sous le poids de ces défis, à moins qu'il ne reçoive une aide considérable de la communauté internationale. Nous aurons à couvrir laborieusement la dernière étape de la consolidation de la paix dans une Afrique du Sud libérée de l'apartheid. A cet égard, nous nous félicitons

M. Chew (Singapour)

que le Secrétaire général ait déclaré que

"l'Organisation se tient prête à agir de façon concertée à l'échelle du système pour résoudre les disparités économiques et sociales issues du racisme institutionnalisé si longtemps pratiqué". (A/47/574, par. 10)

Singapour, pour sa part, apportera son aide dans des domaines tels que l'assistance et la formation techniques. Nous comprenons que l'élimination totale du système et des institutions de l'apartheid devrait être suivie de la création de nouvelles institutions économiques et sociales. Pleinement consciente de la nécessité d'édifier une nouvelle Afrique du Sud, Singapour, malgré des ressources limitées, contribuera à la formation de personnel clef à la demande de l'African National Congress (ANC). L'assistance technique et la formation peuvent contribuer à revaloriser et à relancer l'économie et à jeter les bases d'une nouvelle nation d'après-apartheid.

Bien que seules les parties sud-africaines soient en mesure de négocier et de s'entendre sur un règlement constitutionnel satisfaisant - essentiel à toute stabilité politique future -, la communauté internationale a l'obligation morale d'aider à consolider la paix dans une Afrique du Sud d'après-apartheid. En elle-même, la démocratie ne peut nourrir les affamés ni contenter les déshérités. Une nouvelle nation multiraciale doit être édiflée sur des bases politiques, économiques et sociales solides. Jeter ces bases demandera beaucoup d'efforts et de sacrifices de tous les peuples d'Afrique du Sud, ainsi que de la communauté internationale. L'aide internationale peut aider l'Afrique du Sud à choisir la bonne route au carrefour où elle se trouve actuellement.

M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : La politique d'apartheid du régime sud-africain n'a pas cessé d'être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et, en particulier depuis la création du Comité spécial contre l'apartheid en 1962, beaucoup de résolutions condamnant totalement le système odieux d'apartheid ont été adoptées depuis son institutionnalisation en Afrique du Sud.

L'adoption par consensus de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale - cette déclaration figure à l'annexe de la résolution S-16/1 du 14 décembre 1989 - est la meilleure preuve de la

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

détermination de la communauté internationale d'éliminer l'apartheid. La Déclaration demande la création d'un climat propice à des négociations devant conduire à la création d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie fondée sur une nouvelle constitution.

Selon la Déclaration,

"... il n'y aura ni paix durable ni stabilité en Afrique australe tant que le système d'apartheid ne sera pas éliminé et que l'Afrique du Sud ne sera pas un pays uni, démocratique et non racial". (Résolution S-16/1, annexe, p. 2)

Par conséquent, la République islamique d'Iran estime que la communauté internationale ne devrait pas relâcher les mesures existantes contre le régime de l'apartheid tant que cet objectif n'est pas atteint.

Au cours des trois dernières années, certains événements positifs, tels que la libération de certains prisonniers politiques, y compris M. Nelson Mandela, la levée de l'état d'urgence et l'abrogation de certaines lois discriminatoires, le retour d'un certain nombre d'exilés politiques et, enfin, le début de négociations dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), sont survenus. Pourtant, malgré cette évolution, le système d'apartheid reste en place et blesse la conscience de l'humanité.

A propos des prisonniers politiques, le rapport du Comité spécial contre l'apartheid dit que

"ces libérations ont quasiment cessé depuis le début de 1992. En septembre, la Commission sud-africaine des droits de l'homme faisait toujours état de quelque 395 prisonniers politiques. Plus d'un an après la date limite convenue dans l'Accord de Pretoria pour la libération de tous les prisonniers politiques, le problème n'était pas entièrement résolu". (A/47/22, par. 38)

Sur la question des exilés, il est précisé au même paragraphe que

"le nombre d'exilés souhaitant rentrer chez eux était plus bas que prévu, en partie parce que certains rapatriés étaient l'objet de harcèlements de la part de la police, ou même incarcérés, mais surtout parce que les perspectives de logement et d'emploi étaient minces et que l'instabilité et la violence régnaient dans les villes noires du pays". (Ibid.)

La violence a maintenant pour objectif de déstabiliser les forces démocratiques et les communautés en général. Le peuple déshérité d'Afrique

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

du Sud continue de souffrir du système raciste. Beaucoup de gens ont été tués ou blessés du fait des pratiques brutales et systématiques des forces sud-africaines de sécurité.

Le règne de la violence s'est systématiquement accentué depuis janvier 1992. On dit que plus de 7 000 personnes ont été tuées depuis février 1990. Les victimes se rangent en deux catégories. Selon l'annexe du document S/24232, la violence à l'égard des communautés noires d'Afrique du Sud s'est amplifiée dans des proportions alarmantes. Les massacres de Boipatong, le 17 juin 1992, et de Ciskei, le 7 septembre 1992, sont deux exemples de cette violence. Les derniers événements donnent lieu de s'inquiéter sérieusement du contrôle exercé sur les forces de sécurité par le régime actuel.

Dans ce contexte, plusieurs rapports signalent que des éléments des forces de sécurité et de l'extrême droite contribuent à favoriser cette violence persistante. Bien que les autorités du régime sud-africain soient pleinement responsables de la violence qui a cours, leur réponse a été pour le moins totalement inadéquate et a sérieusement compromis le processus de négociation pacifique.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

La République islamique d'Iran s'est félicitée de la décision prise par l'Organisation de l'unité africaine de soumettre la question au Conseil de sécurité. Elle s'est aussi félicitée des décisions prises par le Conseil et remercie le Secrétaire général d'avoir dépêché des observateurs en Afrique du Sud en vue de mettre un terme immédiat à la violence. En cette période très délicate, la communauté internationale devrait immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires pour, premièrement, faire complètement cesser la violence et, deuxièmement, élaborer un mécanisme de surveillance de la situation en Afrique du Sud afin de permettre la reprise de négociations constructives et de paver la voie à l'éradication totale du système d'apartheid.

A ce sujet, la communauté internationale doit faire en sorte que les négociations se fondent sur un cadre véritablement démocratique qui soit acceptable par toutes les parties concernées. Le gouvernement minoritaire d'Afrique du Sud devrait être amené à accepter ce cadre démocratique pour la reprise des négociations et à renoncer aux efforts qu'il a entrepris pour imposer sa supériorité à la population noire majoritaire en insistant sur un droit de veto.

Il est clair que la communauté internationale ne peut se satisfaire de la portée des événements survenus récemment en Afrique du Sud. L'éradication complète du système d'apartheid et l'établissement d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie sont indispensables. Pour atteindre ces objectifs, le maintien, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, des sanctions contre le régime actuel doit fermement demeurer le principal élément de la position de la communauté internationale à l'égard de l'Afrique du Sud.

La République islamique d'Iran a constamment appuyé les résolutions de l'Assemblée générale contre les politiques racistes de l'Afrique du Sud. Ma délégation s'est efforcée, en étroite collaboration avec le Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, de renforcer la mise en oeuvre de l'interdiction de vente et de livraison de pétrole et d'autres produits pétroliers à l'Afrique du Sud. A cet égard, la République islamique d'Iran a imposé aux acheteurs de son pétrole l'obligation de présenter des certificats de déchargement authentifié.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

En ce qui concerne la question des activités militaires et nucléaires, les relations militaires entre l'Afrique du Sud et le régime sioniste se sont maintenues, ce qui va à l'encontre des résolutions que l'Assemblée générale a adoptées contre la politique et ses activités militaires, dont la plus récente est la résolution A/46/79 D. Selon le rapport du Comité spécial contre l'apartheid :

"La collaboration entre l'Afrique du Sud et Israël, notamment dans les domaines militaire et nucléaire, préoccupe vivement la communauté internationale. L'Afrique du Sud est l'un des principaux clients d'Israël en ce qui concerne l'achat d'armes. Cette collaboration viole les dispositions des résolutions 418 (1977) et 421 (1977) du Conseil de sécurité, respectivement en date du 4 novembre et du 9 décembre 1977, relatives à l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud." (A/47/22, par. 204)

A notre avis, la poursuite de cette collaboration constitue un obstacle important à l'élimination complète du système odieux de l'apartheid. La communauté internationale doit donc prendre des mesures efficaces pour mettre fin à toutes les violations de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud.

La République islamique d'Iran a observé attentivement l'évolution de la situation en Afrique du Sud. Conformément à sa volonté de contribuer à l'élimination des politiques inhumaines de l'apartheid, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a constamment participé à la mobilisation et au soutien des efforts faits au plan international pour éliminer les politiques racistes de l'apartheid. La visite effectuée par M. Mandela à Téhéran en juillet 1992 visait à favoriser ces efforts. Mon pays a également coopéré de manière soutenue avec divers organes internationaux en vue de renforcer la mise en oeuvre des sanctions contre l'Afrique du Sud.

Pour terminer, la République islamique d'Iran est d'avis qu'il existe actuellement une occasion unique pour l'ONU et ses organes associés de prendre des mesures efficaces destinées au démantèlement du système odieux de l'apartheid. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'élaborer une nouvelle constitution avec la participation de tous les groupes patriotiques représentatifs en Afrique du Sud, sur la base d'un cadre démocratique convenu, afin d'instaurer un pays démocratique, non racial et uni. Aujourd'hui plus que jamais auparavant, le monde attend l'élimination complète de l'apartheid

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

et du racisme, et la communauté internationale doit faire tout son possible pour soulager les souffrances du peuple opprimé d'Afrique du Sud.

M. ELHOUDERI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : La politique d'apartheid du régime sud-africain a été un des principaux points à l'ordre du jour de toutes les sessions précédentes de l'Assemblée générale. Et tout au long de ces 40 dernières années, la communauté internationale a continué d'intensifier son appel pour l'élimination de l'apartheid. Aujourd'hui, l'Assemblée générale peut être fière du fait que cet appel a suscité un large soutien, et il s'ensuit que les aspirations à une Afrique du Sud démocratique et non raciste sont maintenant sur le point de se réaliser, et cela grâce aux grands sacrifices consentis par le peuple sud-africain et aux efforts concertés de la communauté internationale, qui se sont manifestés sous de nombreuses formes, dont la déclaration de l'Assemblée générale qui a été adoptée par consensus. Dans cette déclaration, la communauté internationale a de nouveau réaffirmé la nécessité de créer le climat propice à la réalisation de l'objectif du peuple d'Afrique du Sud, c'est-à-dire l'établissement d'une société au sein de laquelle toute la population bénéficierait d'un statut d'égalité, sans distinction de couleur, de race et de religion.

Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, la région a été témoin d'une suite d'événements menant au démantèlement de l'apartheid. L'état d'urgence a été levé; les lois racistes, qui formaient le fondement juridique du régime, ont été abrogées; et la voie a été ouverte au retour volontaire de nombreux déportés et exilés. De plus, des mesures ont été prises grâce auxquelles de nombreux prisonniers politiques ont été libérés. Le régime et les partis politiques ont entamé des négociations sur l'avenir de l'Afrique du Sud.

M. Elhouderi (Jamahiriya arabe libyenne)

Ces développements ont ouvert de nouvelles perspectives et fait naître l'espoir qu'une Afrique du Sud unifiée, démocratique et non raciale était près d'être instaurée. Cependant, plus de deux ans après la plupart de ces événements, le fait reste que les structures de l'apartheid n'ont pas encore été complètement démantelées. De nombreux comportements et de nombreuses pratiques liés à l'apartheid sont toujours en place en Afrique du Sud.

Les injustices et les inégalités sont encore largement répandues. Récemment, le déclenchement et l'escalade grave d'actes de violence ont non seulement contribué à faire obstacle au processus politique et abouti à l'interruption du dialogue qui avait été entamé entre les parties, mais ont pris des proportions telles qu'ils risquent de réduire à néant tous les efforts faits jusqu'ici pour mettre fin à la politique d'apartheid par voie de négociation. Les preuves évidentes de l'existence de forces clandestines bien organisées alimentant les feux de la sédition, attisant les haines ethniques et encourageant les affrontements sanglants et les attaques contre des innocents, sont pour nous une cause de grave préoccupation. Comment expliquer autrement les attaques contre les dirigeants patriotiques? Et pourquoi les forces de sécurité sont-elles aussi hésitantes à empêcher les attaques contre les civils qui appuient les mouvements démocratiques en Afrique du Sud?

Le massacre du township de Boipatong en juin dernier, au cours duquel un grand nombre de personnes innocentes furent tuées, est la preuve la plus flagrante de la gravité de ces actes de violence. Cet acte barbare a provoqué l'indignation du monde entier et été un sujet de grave inquiétude pour l'opinion publique mondiale et les organisations dans leur ensemble. Dans sa résolution 1368 adoptée par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a condamné l'escalade de la violence en Afrique du Sud, et notamment le massacre de Boipatong. La résolution exigeait une enquête publique approfondie sur les incidents de Boipatong et sur les autres actes de violence en Afrique du Sud. Elle demandait aussi une réunion urgente du Conseil de sécurité afin d'examiner la question de la violence dans ce pays et de prendre les mesures nécessaires pour y mettre un terme.

M. Elhouderi (Jamahiriya arabe libyenne)

La Libye a appuyé la résolution de l'OUA. Dans ce débat, la délégation de mon pays souhaite exprimer sa satisfaction pour la réponse prompte et positive du Conseil de sécurité et son appui aux positions adoptées par le Conseil qui, dans sa résolution 765 (1992) demandait instamment aux autorités sud-africaines de prendre immédiatement des mesures pour faire cesser effectivement les violences actuelles et de traduire en justice les responsables. En outre, ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction à l'égard des mesures adoptées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 772 (1992). De même, nous nous félicitons des mesures prises par le Secrétaire général pour appliquer cette résolution, en particulier le déploiement d'observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud, l'envoi dans la région d'un Représentant spécial chargé d'établir en son nom des contacts avec les parties intéressées et la soumission de recommandations concernant les mesures qui pourraient aider à réellement mettre fin aux actes de violence.

Les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la politique d'apartheid visent à son élimination totale. Bien que la communauté internationale ait exprimé sa satisfaction de ce qui a déjà été réalisé dans cette voie, la famille des nations a néanmoins affirmé qu'elle n'acceptera rien moins que l'éradication totale des pratiques racistes. Si nous voulons y arriver, il est très important, à ce stade, de maintenir la solidarité internationale et les mesures visant à garantir que le régime sud-africain assume ses responsabilités en mettant fin aux actes de violence qui ont causé jusqu'ici des milliers de morts, en libérant les prisonniers politiques restants, en facilitant le retour des exilés et en créant un climat propice à l'abolition véritable de l'apartheid et à l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique, unifiée et non raciale. En outre, il est important de renforcer la solidarité internationale pour assurer l'application effective des mesures prises jusqu'ici. Il n'est pas suffisant d'amender ou d'abroger les lois racistes. Ce qui est plus important, c'est de traduire une telle abrogation dans les faits, de façon à garantir les droits fondamentaux de la majorité de la population, en lui permettant de participer à la vie économique du pays et de jouir de tous les droits y compris le droit au travail, au logement, à l'éducation et aux soins de santé. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra assurer

M. Elhouderi (Jamahiriya arabe libyenne)

le retour au calme et à la confiance et la reprise du dialogue et des négociations sur des accords en vue d'une transition vers un système démocratique non raciste.

Tout aussi importante est la nécessité pour la communauté internationale d'appliquer les résolutions concernant la collaboration militaire avec le régime sud-africain et l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud, et de mettre fin aux violations constantes de ces résolutions. Le Comité spécial contre l'apartheid a souligné ce point dans son rapport où il est dit ce qui suit :

"La collaboration entre l'Afrique du Sud et Israël, notamment dans les domaines militaire et nucléaire, préoccupe vivement la communauté internationale. L'Afrique du Sud est l'un des principaux clients d'Israël en ce qui concerne l'achat d'armes. Cette collaboration viole les dispositions des résolutions 418 (1977) et 421 (1977) du Conseil de sécurité, respectivement en date du 4 novembre et du 9 décembre 1977, relatives à l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud."
(A/47/22, par. 204)

M. Elhouderi (Jamahiriya arabe libyenne)

La Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste s'est toujours tenue aux côtés du peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte légitime pour l'élimination de l'apartheid, qui constitue un défi aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes du droit et de la légalité internationale. La délégation de mon pays saisit cette occasion pour affirmer à nouveau que la Libye se tiendra toujours aux côtés de la majorité du peuple d'Afrique du Sud, dans sa lutte pour la réalisation de ses droits légitimes. Nous avons appuyé toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur l'apartheid et appliqué, comme nous continuerons de le faire, les dispositions de ces résolutions jusqu'à l'élimination définitive du régime d'apartheid qui marginalise tout un peuple et le frustre dans ses aspirations à l'égalité et la justice. En conclusion, ma délégation voudrait rendre hommage au Comité spécial contre l'apartheid pour son excellent travail et pour les rapports édifiants qu'il a soumis à l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour, "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain".

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole à cette séance plénière de l'Assemblée générale sur le point 33 de l'ordre du jour concernant la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain. La situation en Afrique du Sud a considérablement évolué depuis que nous avons examiné la question à la dernière session de l'Assemblée générale et des progrès importants ont été faits vers l'élimination de l'apartheid. Des négociations constitutionnelles ont été amorcées dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), qui a ouvert la voie à l'instauration d'une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud. Parmi les mesures positives que les autorités sud-africaines ont prises figurent l'abrogation des principales lois d'apartheid et la révision des principales lois en matière de sécurité. Toutefois, le processus n'a pas été exempt de heurts ni toujours encourageant. Le processus de la CODESA a dû être suspendu et des actes de violence sporadique continuent de se produire, comme cela a été le cas à Boipatong en juin dernier.

La situation reste précaire et le peuple d'Afrique du Sud a atteint un carrefour important. Il serait tragique que la violence, la méfiance et d'autres facteurs négatifs étouffent ses aspirations à une société non raciale

M. Hatano (Japon)

et démocratique. Il ne faut pas perdre l'élan acquis vers une démocratie à participation universelle.

Le Japon condamne la récurrence de la violence en Afrique du Sud. Nous sommes profondément préoccupés par l'instabilité de la situation, qui pourrait compromettre le processus de transformation pacifique. C'est pourquoi, le Japon demande à toutes les parties de coopérer pour combattre la violence. Tout en soutenant pleinement le droit des Sud-Africains d'exprimer leurs vues par des manifestations publiques pacifiques, le Japon appelle toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue pour ne pas retarder inutilement la réalisation de leur but commun. Le Japon a été encouragé par la rencontre du 26 septembre entre le Président De Klerk et M. Nelson Mandela et par l'accord auquel ils ont souscrit par la suite. Cet accord, avec la libération de prisonniers politiques qui a suivi, a éliminé de nombreux obstacles à la reprise des négociations. Il est également encourageant de constater que diverses rencontres ont été organisées entre le Gouvernement sud-africain et les représentants de différentes organisations politiques. Pourtant, ma délégation insiste sur la nécessité pour toutes les parties d'éviter de sombrer dans un cycle de récriminations mutuelles qui irait à l'encontre de leur objectif, afin de reprendre aussi vite que possible les négociations à participation élargie.

Le Conseil de sécurité, dont le Japon est membre, continue de suivre de près la situation en Afrique du Sud et encourage le peuple sud-africain à mettre fin à la violence et à reprendre les négociations. Le Japon a soutenu les résolutions 765 (1992) du 16 juillet 1992 et 772 (1992) du 17 août 1992 du Conseil de sécurité. Il salue le rapport du Secrétaire général du 7 août 1992 (S/24389), qui contient des recommandations utiles dont l'exécution exige la coopération de toutes les parties. Le Conseil de sécurité a également pris des mesures pour renforcer les structures établies dans le cadre de l'Accord national de paix, y compris le déploiement d'observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud.

Outre sa participation au Conseil de sécurité, le Japon a fait des efforts individuels pour soutenir le peuple sud-africain dans sa lutte pacifique pour atteindre son objectif ultime. Il a saisi toutes les occasions pour encourager les parties intéressées à s'attaquer au problème de la

M. Hatano (Japon)

violence immédiatement et à reprendre les négociations à participation élargie. Nous poursuivrons ces efforts.

Au fil des ans, le Japon a également fourni une assistance bilatérale ainsi que multilatérale aux victimes de l'apartheid et aux efforts accomplis par la population sud-africaine pour affronter ses graves problèmes socio-économiques, en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé. Pour l'exercice budgétaire de 1992, le Japon a alloué un montant total de 4,4 millions de dollars à cette fin. En conclusion, je voudrais souligner que le Gouvernement et le peuple du Japon espèrent sincèrement qu'une société non raciale et démocratique sera instaurée en Afrique du Sud. Le Japon continuera de soutenir vigoureusement la lutte pacifique de l'Afrique du Sud pour parvenir à cet objectif.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Lorsque nous nous sommes réunis l'année dernière à la même époque pour examiner la question de l'apartheid, nous avions les yeux fixés sur les changements positifs survenus en Afrique du Sud et sur les perspectives de nouveaux changements, y compris les promesses que recélait le processus de négociation de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Un certain nombre d'obstacles sérieux devaient encore être surmontés, mais l'état d'esprit était un optimisme prudent, pour la bonne raison que certains des piliers législatifs de l'apartheid avaient été abrogés et que d'autres avaient été modifiés. Plusieurs prisonniers politiques avaient été libérés et un programme de rapatriement des exilés et des réfugiés politiques était en cours.

Ces événements ainsi que les mesures prises auparavant, comme la levée de l'interdiction dont faisaient l'objet les partis et les organisations politiques et le retrait des troupes des townships, avaient suffisamment redonné confiance à l'Assemblée générale pour qu'elle relâche certaines des pressions exercées sur le régime, en particulier l'isolement de Pretoria dans les domaines universitaire, culturel et sportif. Selon ce qui était envisagé dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, on espérait, en relâchant les sanctions, encourager une nouvelle évolution vers l'élimination de l'apartheid et l'avènement d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Il est clair aujourd'hui qu'il était trop tôt pour se réjouir. Après des débuts prometteurs, le processus de négociation de la CODESA a capoté en mai 1992. Ne subissant plus les pressions de l'opinion publique mondiale et incontestablement encouragé par le relâchement unilatéral d'autres pressions par ses amis, Pretoria n'a plus vu la nécessité de négocier de bonne foi. Il s'est même enhardi jusqu'à présenter des exigences inacceptables dans les négociations. Il a par exemple essayé d'obtenir ce qui équivaut à un veto pour la minorité blanche à l'Assemblée constituante. Soucieux de perpétuer le gouvernement par la minorité, il a aussi cherché à instaurer un gouvernement intérimaire pour une durée illimitée. Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que les négociations aient capoté. Le découragement qui s'en est suivi, ainsi que l'escalade de la violence et la complicité du régime à cet

M. Nyakyi (Tanzanie)

égard, ont concouru à mettre fin au processus de négociation. La décision de l'African National Congress de ne pas retourner à la table de négociation tant que le régime persisterait dans son intransigeance, tant à l'égard des questions faisant l'objet des négociations que pour ce qui était d'assumer sa responsabilité de mettre fin à la violence, était parfaitement compréhensible.

Le problème le plus grave auquel soit confrontée l'Afrique du Sud actuellement est celui de l'escalade de la violence endémique qui, selon la plupart des sources, a fait près de 8 000 morts au cours des deux dernières années seulement. Selon la Commission sud-africaine des droits de l'homme, qui est une organisation non gouvernementale, pendant les deux années qui ont précédé le massacre de Boipatong, il y a eu 49 massacres qui ont fait plus de 10 morts chacun. Or, la communauté internationale semble à peine s'en être aperçue. Selon la Commission, il y a eu pendant la même période neuf morts par jour en moyenne. D'autres sources estiment à 15 le nombre de morts quotidiennes. Cela aussi s'est heurté au silence ou à l'indifférence de la communauté internationale.

Le Président F. W. De Klerk lui-même devait admettre en septembre que des négociations sérieuses étaient impossibles dans un tel climat de violence. Il faut que cette situation tragique cesse immédiatement. Il est réconfortant de voir qu'après une longue période d'indifférence, la communauté internationale a maintenant décidé d'assumer la responsabilité qui lui incombe de continuer à y mettre fin. Il convient de féliciter, d'une part l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui a pris l'initiative de soulever la question aux Nations Unies et d'autre part, le Conseil de sécurité, qui a réagi positivement. Il appartient maintenant à toutes les parties en cause de jouer leur rôle en mettant en oeuvre les dispositions de la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité. La communauté internationale a aujourd'hui l'occasion de faire oublier son indifférence passée en remettant de l'ordre dans ses priorités.

La meilleure façon pour la communauté internationale de contribuer aux efforts visant à mettre fin à la violence est de veiller au déploiement d'observateurs extérieurs en nombre suffisant dans les régions concernées, comme le demande du reste la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Nous savons tous que cela contribuera non seulement à mettre fin à la violence, mais aussi à restaurer la confiance sans laquelle le processus de paix ne peut reprendre.

Le régime a une responsabilité particulière à cet égard. Partout dans le monde, il appartient au gouvernement du pays de garantir la sécurité des citoyens et de leurs biens. Pendant trop longtemps, les autorités de Pretoria ont réussi à rejeter sur d'autres cette responsabilité. Ce qu'il doit faire à cet égard est indiqué en détail dans les recommandations de la Commission Goldstone, dans les conclusions présentées à la Mission des Nations Unies en Afrique du Sud, dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité et dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid. Elles vont de l'interdiction du port d'armes dangereuses à la pose de clôtures autour des camps-dortoirs pour migrants, de la restriction des interventions des forces de sécurité à la démobilisation des forces clandestines et paramilitaires, comme le Koevoet, le Bataillon 32 et autres équipes de tueurs.

En outre, Pretoria doit veiller à ce que certains éléments de ses forces de sécurité ne se fassent plus les complices de la violence et il doit poursuivre les responsables de ce comportement criminel. Malheureusement, il semble que ce soit là un vain espoir. La décision du régime de convoquer à nouveau le Parlement pour tenter, entre autres choses, de faire adopter des lois visant à amnistier les membres des forces de sécurité coupables de crimes graves et de violations flagrantes des droits de l'homme montre bien que, comme toujours, le régime fait fi de tous : de la Commission Goldstone, de la population majoritaire d'Afrique du Sud, du Conseil de sécurité et de l'opinion publique mondiale.

L'euphorie avec laquelle le monde a accueilli les changements positifs survenus en Afrique du Sud depuis environ deux ans a eu tendance à masquer le fait que le régime n'a pas rempli les conditions fixées dans la Déclaration pour créer un climat propice aux négociations. Aujourd'hui, il n'y a plus que très peu de pressions extérieures pour inciter à abroger les lois de sécurité, qui sont toujours en vigueur et qui restreignent l'activité politique libre et pacifique.

Le fait que deux des plus notoires piliers législatifs de l'apartheid - l'Internal Security Act et le Population Registration Act - ont été amendés,

M. Nyakvi (Tanzanie)

mais non pas abrogés comme le demandait la Déclaration, a été commodément oublié, non seulement par le régime, mais aussi par ses partisans, en Afrique du Sud et à l'extérieur. Pourtant, ces lois sont toujours un instrument puissant aux mains du régime et des dirigeants, dans les bantoustans et dans les prétendus Etats autonomes, pour limiter l'activité politique libre et pacifique et pour restreindre la liberté individuelle. Récemment, le Pan Africanist Congress a révélé que le 21 octobre plusieurs de ses membres avaient été arrêtés en vertu de l'Internal Security Act. Voilà un rappel douloureux que ces lois draconiennes restent une arme puissante au service de l'apartheid. De même, le pouvoir qu'a le régime de proclamer des "zones de troubles" a pratiquement annulé la levée de l'état d'urgence dans les zones en question.

M. Nyakyi (Tanzanie)

La libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques est une autre condition énoncée dans la Déclaration qui n'a pas encore été réalisée. L'année dernière, on assurait le monde entier que tous les prisonniers politiques avaient été libérés. Cette allégation a même été répétée en juillet dernier pendant le débat du Conseil de sécurité sur la violence dans le pays. Il est regrettable que certains amis de Pretoria aient accepté sans aucune hésitation cette allégation du régime. Ceux d'entre nous qui d'expérience savent que les paroles de Pretoria ne doivent pas être prises au pied de la lettre ont appris sans surprise que ce régime avait récemment conclu un accord avec l'African National Congress portant sur la libération de 150 prisonniers politiques et s'était engagé à en libérer d'autres avant le 15 novembre. Le fait que le nombre exact de prisonniers encore incarcérés pour leur opposition à l'apartheid n'a pas été révélé par le régime n'est pas sans importance. N'y en a-t-il que quelques-uns, comme le régime voudrait convaincre le monde, ou y en a-t-il plus de 500, comme certains rapports l'affirment avec force? Il est de la responsabilité de la communauté internationale de veiller à ce que le régime honore ses engagements. De même, il est de sa responsabilité d'exercer les pressions nécessaires sur le régime pour l'amener à libérer inconditionnellement tous les prisonniers politiques restants, y compris ceux qui sont condamnés à mort.

Des changements encourageants se produisent en Afrique du Sud depuis deux ans. Ces changements ne sont pas dus au hasard. Ils sont le résultat d'années de lutte menée avec persistance par les victimes de l'apartheid - lutte que beaucoup d'entre eux ont payé de leur vie - et de l'appui soutenu de la communauté internationale en termes de sanctions économiques contre le gouvernement minoritaire blanc et d'autres moyens de pression. Ceux qui sont responsables des changements récents, le Président F. W. De Klerk et ses collègues, méritent notre soutien et nos encouragements pour le cran et la détermination dont ils ont fait preuve pendant les réformes qu'ils ont entreprises. Tel était l'objectif de l'assouplissement prévu par la résolution 46/79 A de l'Assemblée générale permettant la reprise de certains liens soigneusement définis dans les domaines académique, scientifique, culturel et sportif. Nous pouvons aussi nous permettre d'être quelque peu optimistes. Mais ce serait une grave erreur de se laisser aller à des réjouissances et à l'allégresse pour célébrer la fin de l'apartheid. Le chemin à parcourir est

M. Nyakyi (Tanzanie)

encore long. Ce que nous voyons maintenant n'est qu'une faible lueur au bout d'un long tunnel. On ne saurait trop insister sur le fait que le moment prévu dans la Déclaration pour relâcher les pressions sur Pretoria n'est pas encore venu. Tant que la majorité des Sud-Africains n'aura pas son mot à dire dans la direction des affaires du pays - en d'autres mots tant que la majorité des Sud-Africains ne pourra disposer de son propre destin - on ne saurait parler de changements profonds et irréversibles. Tant que le pouvoir reste aux mains du régime de la minorité, le danger d'un retour au passé ne peut être écarté. Ce danger n'existera plus lorsqu'il existera, en Afrique du Sud, un gouvernement de transition ou intérimaire et une nouvelle constitution élaborée par une assemblée constituante démocratiquement élue. Tant que ce moment n'aura pas été atteint, les pressions demeureront une partie indispensable de la stratégie collective de la communauté mondiale pour l'élimination de l'apartheid et l'édification d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

M. TARI (Israël) (interprétation de l'anglais) : La délégation d'Israël se joint à ce débat pour exprimer son fervent espoir que le processus de réforme en Afrique du Sud continuera à progresser et à s'accélérer. De nombreuses mesures positives ont été prises par les parties intéressées et nous nous félicitons de la Déclaration conjointe et du Mémoire d'accord arrêtés le 26 septembre 1992 entre le Gouvernement d'Afrique du Sud et l'African National Congress.

Le dialogue et la compréhension mutuelle sont essentiels, et il est encourageant de noter qu'il existe une volonté commune de progresser au sein des parties. Bien qu'à ce jour d'importants progrès aient été réalisés dans la lutte contre l'apartheid, la route est encore longue, et les obstacles demeurent possibles. Nous demandons instamment à toutes les parties de profiter de l'occasion et de travailler ensemble à mettre fin aux souffrances de tout le peuple sud-africain. Les parties devraient intensifier leurs efforts afin de réaliser une transformation pacifique de l'Afrique du Sud, qui apportera tolérance et égalité à tous les secteurs de la population.

Le Gouvernement et le peuple israéliens rejettent catégoriquement et inconditionnellement l'apartheid. Ce régime est totalement inacceptable comme idéologie et comme système politique, social ou économique, et doit donc être aboli. L'idée même de faire une distinction entre les gens en raison de leur

M. Tari (Israël)

race nous fait horreur. La condamnation de l'apartheid par Israël trouve sa source dans sa culture, sa tradition, dans ses croyances et dans son histoire. Le peuple juif, plus que tout autre, connaît d'expérience l'horreur qui résulte de la discrimination raciale systématique et du racisme entériné par l'Etat. Notre mémoire historique abonde en tourments entraînés par la persécution et l'oppression, et ceci renforce notre profonde opposition aux politiques d'apartheid. C'est des profondeurs mêmes de notre expérience nationale et de notre âme que nous rejetons et condamnons fondamentalement l'apartheid.

L'essence du sionisme, le mouvement de libération nationale du peuple juif, est née d'une rébellion nationale contre le racisme et la discrimination. Le sionisme symbolisait la lutte du peuple juif pour la liberté, l'égalité et l'émancipation. Le sionisme ne s'attache pas aux couleurs et a servi de modèle à de nombreux mouvements de libération dans le monde. Les défenseurs de la liberté de l'Afrique noire voulaient prendre le sionisme comme modèle pour libérer leur propre peuple du joug du racisme. L'attachement du sionisme à la dignité humaine est aussi ancien que le sionisme lui-même.

M. Tari (Israël)

En fait, l'Etat d'Israël, l'incarnation du rêve sioniste, est ouvert, démocratique et pluraliste. Le fait qu'une bonne centaine de groupes ethniques venus des quatre coins de la terre vivent actuellement en Israël en harmonie en est une preuve éloquente. Ces dernières années, Israël a bénéficié notamment de l'arrivée sur ses rivages de dizaines de milliers de Juifs noirs qui ont été absorbés dans un esprit d'amour et de fraternité.

Des affinités très grandes existent entre l'Etat d'Israël et les nations africaines - des affinités basées sur le respect mutuel et renforcées par une lutte commune pour la justice et l'égalité. Des liens fraternels de coopération se sont développés entre Israël et de nombreux Etats africains et, à notre grande satisfaction, ces liens continuent d'augmenter et de s'approfondir. Des milliers d'experts africains ont participé en Israël à des programmes de coopération technique dans des domaines tels que l'agriculture, l'irrigation, l'administration de la santé et l'éducation; et ce fut un privilège pour de nombreux experts israéliens d'avoir participé en Afrique à des entreprises techniques et scientifiques créatives.

En outre, et plus particulièrement, le Gouvernement israélien, à l'aide d'un fond spécial, accorde une assistance aux représentants et membres des communautés noires d'Afrique du Sud. Des programmes de formation en Israël, mettant tout particulièrement l'accent sur le développement comparatif, ont été organisés à leur intention. Un cours sur le rôle des organisations populaires dans le développement des communautés nationales a pris fin il y a quelque temps. Il s'adressait spécialement à des étudiants des communautés noires sud-africaines. Depuis 1986, près de 500 dirigeants noirs sud-africains ont participé à des programmes en Israël dans des domaines tels que la coopération technique, la santé, l'éducation, le développement social et l'agriculture. Ces programmes ont été organisés par l'intermédiaire de l'Institut afro-asiatique d'Israël et par la Division de la coopération internationale du Ministère israélien des affaires étrangères. Israël est l'un des pays du monde qui, dans un esprit de solidarité, offre ce genre de cours et de formation. Nous engageons les autres nations à faire de même dans le même esprit.

Cette séance de l'Assemblée générale est consacrée à un débat sur la campagne contre l'apartheid. Cet objectif crucial continue, néanmoins, d'être

M. Tari (Israël)

indûment exploité par certains pays qui ont choisi de manipuler la question de l'apartheid et de s'en servir comme instrument de propagande contre Israël. Ces pays choisissent d'ignorer les grands changements qui sont survenus dans le monde, y compris les négociations directes, face à face, qui se déroulent entre Israël et ses voisins arabes, et continuent de resservir les mêmes arguments usés et de faire des allégations non fondées contre Israël. Mais, de plus en plus, des nations africaines et leurs dirigeants refusent d'accepter les mêmes résolutions dépassées et hors de propos concernant Israël et l'Afrique du Sud. Les relations entre Israël et les Etats africains continuent de fleurir malgré les tentatives de certains pays de les brouiller. Nous sommes certains que la nouvelle atmosphère se reflétera dans le débat à venir et dans le vote, et nous demandons instamment à l'Assemblée d'en finir avec des résolutions anachroniques et sans intérêt concernant Israël et l'Afrique du Sud.

En terminant, je souhaite réitérer notre espoir que le Gouvernement sud-africain continuera son programme de réforme et de libéralisation, et que les parties parviendront à une solution durable et pacifique afin que tous puissent vivre ensemble dans la justice, l'harmonie et la liberté.

M. MUMBENEGWI (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Je, voudrais tout d'abord exprimer les remerciements de ma délégation à notre distingué Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son troisième rapport d'activité sur la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (A/47/574). Le rapport est bien documenté et place ce débat dans une perspective et un contexte appropriés.

Je voudrais également féliciter le Président, le professeur Ibrahim Gambari, du Nigéria, le bureau et les membres du Comité spécial contre l'apartheid pour leur rapport (A/47/22), qui est une véritable mine d'informations utiles sur la politique d'apartheid et le Gouvernement sud-africain. Le rapport contient des observations et des recommandations qui sont à la fois réfléchies et pertinentes. Le Directeur et le personnel du Centre contre l'apartheid méritent également nos éloges pour leur excellent travail.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

Le 21 août 1989, la Déclaration de Harare sur la question de l'Afrique du Sud a été adoptée à la réunion au sommet du Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine sur l'Afrique australe. La Déclaration a été ensuite entérinée par les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés à leur neuvième Conférence au sommet, à Belgrade en septembre 1989. C'est ce document qui, après de longues et intenses négociations, a émergé le 14 décembre 1989 en tant que Déclaration de consensus sur l'apartheid et ses conséquences destructrices sur l'Afrique australe, adoptée par l'Assemblée générale à sa seizième session extraordinaire. Tout débat sur le démantèlement et l'éradication de l'apartheid qui n'aurait pas comme point de référence cette déclaration historique passerait à côté de la question.

En fait, la Déclaration de consensus de 1989 est depuis devenue le véritable itinéraire menant vers une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. C'est l'étalon par rapport auquel on mesure le progrès, ou l'absence de progrès, vers l'éradication et l'élimination de l'apartheid. Tout autre critère serait totalement étranger à l'engagement plein et entier pris par la communauté internationale à l'occasion de l'adoption par consensus de la Déclaration de 1989.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

Il convient de rappeler qu'aux termes de la Déclaration de consensus, si la conjoncture était telle que le régime se montrait prêt à engager des négociations véritables et sincères, la communauté internationale encouragerait les Sud-Africains à joindre leurs efforts, dans le cadre de leur lutte légitime, pour négocier l'élimination de l'apartheid, et à convenir de toutes les mesures nécessaires pour transformer leur pays en une démocratie non raciale.

Toutefois, avant que ne démarre le processus de négociation, il est essentiel de créer une atmosphère propice. Lorsque cette atmosphère propice aura été créée, le processus de négociation pourrait alors s'engager, axé sur le mécanisme d'élaboration d'une nouvelle constitution, sur le rôle que doit jouer la communauté internationale pour assurer une transition sans heurt vers un ordre démocratique, et sur les arrangements et modalités nécessaires concernant le processus de transition vers un ordre démocratique, y compris l'organisation d'élections.

La Déclaration de consensus insiste en outre sur le fait que les parties concernées doivent négocier de bonne foi l'avenir de leur pays et de son peuple, et ce dans une atmosphère qui soit exempte de violence.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la réaction de la communauté internationale à la convocation en décembre 1991 de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), qui allait de l'euphorie à un optimisme prudent. La communauté internationale a vu dans cet événement la possibilité d'un progrès important vers l'application des dispositions de la Déclaration de consensus de 1989. Mais l'euphorie initiale s'est révélée prématurée.

En mai 1992, le processus de négociation est tombé dans l'impasse. L'insistance apportée par la minorité blanche à adopter des mécanismes qui équivalaient à un veto blanc a rendu impossible l'obtention d'un accord sur les arrangements et mécanismes nécessaires à l'élaboration et à l'adoption d'une nouvelle constitution. Il est donc devenu parfaitement évident qu'à moins que la minorité blanche ne soit prête et disposée à accepter sans prévarication les principes élémentaires de la démocratie, tels qu'ils sont universellement reconnus, le processus de négociation deviendrait un exercice futile.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

La futilité de ce processus de négociation a encore été soulignée par le fait que les autorités de Pretoria n'étaient pas disposées à créer une atmosphère propice à la négociation, exempte de violence, ainsi que le demandait la Déclaration de consensus de 1989. Malgré la signature de l'Accord national de paix et le démarrage du processus de négociation peu après, la violence en Afrique du Sud n'a pas simplement continué de faire rage, elle a connu une escalade. Selon la Commission sud-africaine des droits de l'homme, plus de 300 personnes meurent chaque mois par suite de la violence politique. Au mois d'août 1992, quelque 348 personnes sont mortes à cause de la violence politique. Plus de 3 400 personnes ont été tuées au cours des 12 mois qui ont suivi la signature de l'Accord national de paix et le début du processus de négociation, contre 2 639 morts au cours des 12 mois précédents. Il est inutile de rappeler aux membres que les noms de Boipatong et de Bisho sont désormais devenus des synonymes dans la communauté internationale pour désigner un massacre sans pitié perpétré de sang-froid, signe de la brutalité génocide de l'apartheid.

Ce qui est si effrayant dans ces massacres, c'est que l'on découvre de plus en plus que des membres des forces de sécurité sud-africaines y sont gravement impliqués. Divers rapports ont été publiés, y compris celui d'Amnesty International, intitulé "South Africa: State of Fear" et celui de la Commission internationale des juristes, "Agenda for Peace", qui ont tous deux critiqué violemment l'inaptitude du Gouvernement sud-africain à mettre fin aux brutalités, et souligné le rôle joué par les forces de sécurité dans la promotion et la perpétration de la violence.

A cause de cette collusion et de cette connivence avec la police sud-africaine, les auteurs de ces crimes haïssables sont rarement appréhendés. Dans les quelques cas où des arrestations ont eu lieu, il n'y a pas eu de condamnation, car la police n'a pas poursuivi vigoureusement le cas. En Afrique du Sud même, la Commission d'enquête sur la prévention des actes publics de violence et d'intimidation, présidée par le Juge Goldstone, a publié son deuxième rapport intérimaire en avril 1992. Il reprochait vivement au Gouvernement de ne pas avoir pris de mesures fermes pour empêcher les agissements criminels des membres des forces de sécurité et punir les responsables. Les appels répétés sur le plan local et international pour que

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

le Gouvernement interdise le port de toute arme dangereuse et surveille les camps-dortoirs dont les locataires ont été lourdement impliqués dans les actes de violence n'ont pas été entendus.

On ne peut s'empêcher de conclure - en fait, c'est inévitable - que ce carnage, qui pose actuellement la menace la plus grave aux perspectives d'une transition négociée vers une Afrique du Sud démocratique, fait partie d'une grande stratégie orchestrée par le régime de minorité blanche pour déstabiliser et affaiblir les mouvements de libération. Il n'est par conséquent pas surprenant que les statistiques publiées par la Commission sud-africaine des droits de l'homme fassent apparaître que si les actes de violence visent le plus souvent les habitants ordinaires des agglomérations noires, la moitié des personnes tuées avaient eu un certain degré d'engagement politique. Parmi les victimes dont l'engagement politique a pu être établi, près de 84 % appartenaient à l'African National Congress (ANC). Il est significatif également que les militants politiques éminents sont de plus en plus devenus la cible des commandos de tueurs. Depuis le début de l'année, quelque 86 chefs politiques militants ont été assassinés. Il est évident que cet état de chose ne peut et ne doit pas continuer.

A cet égard, l'intervention de la communauté internationale par le biais de l'adoption unanime des résolutions 765 (1992) et 792 (1992) du Conseil de sécurité a été un développement important et significatif.

La création d'une mission d'observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud, en septembre 1992, a signifié que toutes les parties intéressées reconnaissaient et acceptaient le fait que la participation directe de la communauté internationale était nécessaire pour faciliter la transition vers une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. S'il est vrai que les chefs des mouvements de libération et les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine ont demandé une participation directe de la communauté internationale pour arrêter l'escalade de la violence, il est également vrai que la violence n'est qu'un symptôme de la maladie qui sous-tend le tissu social et politique de la société sud-africaine. Cette maladie est l'apartheid.

Il s'ensuit que si l'on veut traiter de façon adéquate la question de la violence en Afrique du Sud, le rôle de la mission d'observation des

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

Nations Unies doit dépasser la simple surveillance d'actes de violence dans ce pays. Son rôle doit inclure des efforts en vue d'éliminer la violence politique de la scène sud-africaine. Seule l'éradication totale de l'apartheid atteindra cet objectif. Cela signifie par conséquent que la mission d'observation des Nations Unies doit également jouer le rôle de catalyseur et de médiateur dans le processus actuel de transformation de l'Afrique du Sud en une démocratie non raciale.

Ma délégation félicite le Secrétaire général de la façon opportune et diligente dont il a déployé les observateurs des Nations Unies dans toute l'Afrique du Sud. Leur présence a certainement eu un effet salutaire sur la fréquence des cas de violence dans ce pays. C'est encourageant. Toutefois, ma délégation voudrait voir la mission d'observation jouer un plus grand rôle, et aider les parties intéressées à oublier leurs soupçons et leur méfiance afin qu'un processus de négociation largement représentatif puisse être lancé.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

Ma délégation connaît bien la manière précise et résolue dont notre Secrétaire général traite les situations de conflit dans le monde entier, dans l'ex-Yougoslavie, en Angola, en Somalie, au Sahara occidental, au Cambodge, au Mozambique, en Afghanistan et ailleurs. Dans chacune de ces situations de conflit, le Secrétaire général a désigné des personnes éminentes pour s'en occuper à plein temps en qualité de représentants spéciaux. De fait, un traitement analogue du conflit sud-africain aiderait largement l'Organisation des Nations Unies à jouer un rôle essentiel de catalyseur et de médiateur.

C'est indubitablement le peuple d'Afrique du Sud, par ses efforts conjugués, qui pourra régler la crise de l'apartheid. Ma délégation est absolument convaincue qu'il sera à la hauteur de cette tâche. Toutefois, une aide opportune de la communauté internationale pourrait quelque peu abrégier et alléger ce processus. La majorité opprimée n'a jamais eu tant besoin du soutien de la communauté internationale que maintenant. Quels que soient les changements ou le mouvement dans la bonne direction qui se sont produits récemment, l'Afrique du Sud continue d'être gouvernée par un régime minoritaire blanc et la majorité noire ne jouit toujours pas du droit de vote pas plus qu'elle n'est éligible aux organes gouvernementaux. Tant que cette situation existera, les objectifs de la Déclaration de consensus de 1989 ne seront pas réalisés.

En adoptant la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, les Etats Membres se sont engagés à exécuter le programme d'action contenu dans la Déclaration. Ce programme d'action est centré sur les mesures suivantes. Premièrement, la communauté internationale doit rester saisie du problème que pose la recherche d'une solution politique à la question sud-africaine. Deuxièmement, elle doit renforcer son soutien général aux opposants de l'apartheid. Troisièmement, elle doit prendre des mesures concertées et efficaces en vue d'exercer des pressions pour mettre rapidement fin à l'apartheid et pour veiller à ce que les mesures en vigueur ne soient pas relâchées tant que des changements profonds et irréversibles ne seront pas manifestes, compte tenu des objectifs de la Déclaration.

Il ne faut pas oublier que les objectifs de la Déclaration ne seront atteints qu'au moment où le système d'apartheid en Afrique du Sud aura été

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

éliminé et que l'Afrique du Sud aura été transformée en un pays uni, démocratique et non racial.

Pour terminer, ma délégation ne saurait trop insister sur l'importance de l'unité des personnes opprimées, dépossédées et désavantagées au fur et à mesure qu'elles s'approchent des derniers chapitres de la longue histoire de leur lutte de libération qui dure depuis plus de trois siècles. Quant à la communauté internationale, la postérité la jugera sévèrement si elle ne respecte pas maintenant l'engagement qu'elle a pris d'exécuter le programme d'action énoncé dans la Déclaration alors que l'élimination de l'apartheid semble être à notre portée.

M. JACOVIDES (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Ces dernières années, le monde a connu des changements spectaculaires qui le mènent vers une ère libre de relations internationales et nationales, plus pacifiques et plus démocratiques. Ce nouveau climat a eu un impact important sur l'Afrique du Sud elle aussi, mais la route menant à l'élimination complète de l'apartheid semble ne pas être facile et reste semée d'obstacles sous-jacents qui ne sont pourtant pas insurmontables.

L'élan du changement, qui balaie sur l'Afrique du Sud et qui a culminé avec le processus de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), a été interrompu par la persistance de la violence qui a atteint son apogée avec les massacres de Boipatong et de Ciskei. L'interruption des négociations multipartites et les hésitations dont font preuve certaines parties qui s'étaient engagées à participer activement au processus soulignent combien est fragile le processus menant à une démocratie non raciale. La participation la plus vaste possible au processus de changement et la représentation la plus large possible au cours de la période de transition et au-delà sont le seul moyen de parvenir à une constitution communément acceptée.

Certain événements positifs en Afrique du Sud nous donnent à espérer qu'un dialogue constructif entre toutes les parties est possible. Nous nous félicitons certes des réformes importantes que le Gouvernement sud-africain a entreprises, mais nous nous inquiétons de voir qu'une petite partie de la législation anachronique de l'apartheid n'a pas encore été abolie en raison de formalités procédurales.

Le revers le plus important subi par les négociations largement représentatives qui ont été engagées en vue d'établir une démocratie non

M. Jacovides (Chypre)

raciale en Afrique du Sud a été l'escalade abrupte de la violence, qui non seulement a coûté la vie à un nombre important de personnes mais que menace le processus même d'une transformation pacifique de la société sud-africaine en une société démocratique. C'est au Gouvernement sud-africain, au même titre que les gouvernements, qu'incombe la responsabilité première de mettre fin à la violence actuelle et, partant, de protéger la vie et les biens de tous en Afrique du Sud.

Nous sommes convaincus que le Gouvernement doit faire davantage qu'il n'a fait jusqu'à présent, compte tenu que la Commission Goldstone et les tribunaux ont mis en accusation de nombreux membres de la police et des forces de sécurité pour des actes criminels violents. De plus, certaines allégations selon lesquelles la majorité des personnes mortes en détention ou en garde à vue étaient attribuables à la brutalité policière augmentent encore la méfiance à l'égard de la police, ce qui empêche sans doute les membres de la force de faire respecter impartialement l'ordre public dans une institution dont le fonctionnement à cet égard laissait à désirer. Le Gouvernement sud-africain contribuerait à restaurer promptement la confiance mutuelle qui est tant nécessaire en acceptant qu'une tierce partie juge de la conduite de la force policière dans le massacre de Boipatong, permettait à la Croix-Rouge d'avoir accès aux postes de police et acceptait de faciliter le nouveau mandat d'enquête de la Commission Goldstone.

Un autre obstacle à l'élimination complète de l'apartheid est la détention continue et l'incarcération de gens pour leurs convictions politiques. La poursuite de la détention politique est contraire aux accords conclus l'an dernier entre les deux parties. Sur le plan positif, nous nous félicitons de la libération de 150 prisonniers politiques le 26 septembre de cette année. Nous nous félicitons également de la libération de 42 prisonniers politiques le 15 novembre et nous espérons que l'accord portant libération de tous les prisonniers qui restent a maintenant été pleinement mis en oeuvre.

L'excellent rapport du Secrétaire général en date du 7 août 1992 marque un jalon sur la voie des efforts internationaux vers l'élimination complète de l'apartheid. Nous félicitons l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de son initiative de convoquer une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des

M. Jacovides (Chypre)

Nations Unies, ce qui a abouti à une participation plus importante du Conseil aux efforts pour faire face à la violence et, de façon plus générale, à encourager directement le processus de changement. L'un des résultats marquants de cette participation est l'envoi du Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique du Sud et le rapport qui a suivi, qui a contribué à apaiser les sentiments dans une situation malaisée à l'intérieur de l'Afrique du Sud.

M. Jacovides (Chypre)

A cet égard, nous nous félicitons aussi de l'envoi de 50 observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud chargés de travailler en coordination avec les structures mises en place au titre de l'Accord national de paix afin de constituer un cadre et une base pour mettre un terme à la violence dans le pays. A ce propos, nous nous associons aux membres du Conseil de sécurité pour demander au Gouvernement sud-africain, aux parties et organisations, ainsi qu'aux structures mises en place au titre de l'Accord national de paix, de coopérer pleinement avec les observateurs des Nations Unies pour leur permettre de mener à bien leurs tâches.

Nos éloges s'adressent aussi à la Communauté européenne, au Commonwealth et à l'Organisation de l'unité africaine, dont les observateurs, de concert avec ceux de l'Organisation des Nations Unies, ont été déployés en Afrique du Sud pour contribuer eux-mêmes au succès de cette transformation pacifique de l'Afrique du Sud en une démocratie non raciale.

Nous nous félicitons également du fait que le Président De Klerk a, le mois dernier, présenté ses excuses pour la responsabilité de son parti dans la mise en place de l'odieux système d'apartheid en Afrique du Sud. Le regret étant le premier pas avant la réparation, nous espérons que cette courageuse déclaration publique du Président De Klerk s'accompagnera de nouvelles mesures positives et concrètes destinées à substituer à ce système inhumain et anachronique un gouvernement de transition qui ouvrira la voie à l'édification d'un pays démocratique et non racial.

Nous nous félicitons de l'issue du référendum organisé, le 17 mars 1992, en Afrique du Sud, qui, parallèlement à des entretiens multipartites, a démontré que l'immense majorité du peuple sud-africain est attachée au processus de démocratisation.

La République de Chypre continue de suivre de très près l'évolution de la situation en Afrique du Sud. Sa position sur la question a été exposée avec justesse par le Président de la République de Chypre, M. George Vassiliou, dans son intervention à la présente session de l'Assemblée, le 22 septembre dernier :

"... nous nous félicitons de l'évolution en Afrique du Sud, qui devrait permettre de mettre fin au régime odieux de l'apartheid, dans l'espoir que plus jamais sur cette terre des êtres humains seront obligés de vivre

M. Jacovides (Chypre)

séparés de leurs semblables pour des raisons raciales, ethniques, religieuses ou autres." (A/47/PV.7, p. 22)

Tant que l'apartheid n'aura pas été démantelé, il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies continue de jouer un rôle actif en Afrique du Sud. La communauté internationale, qui se doit de répondre de façon appropriée à l'évolution de la situation en Afrique du Sud, devrait continuer d'examiner les mesures restrictives mises en place à la lumière de l'évolution positive, tels que l'accord conclu par les parties sur des arrangements de transition et l'accord sur une nouvelle constitution non raciale et démocratique. Nous devons demeurer vigilants jusqu'à ce que le système funeste de séparation raciale, avec toutes ses conséquences, ait été éliminé de manière totale et irréversible en Afrique du Sud et partout dans le monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, le 18 septembre 1992, je donne maintenant la parole au Président du Pan Africanist Congress of Azania (PAC).

M. MAKWETU [Pan Africanist Congress of Azania (PAC)] (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom du Pan Africanist Congress of Azania, de vous féliciter de votre élection à l'unanimité au poste élevé de Président de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre expérience et vos qualités diplomatiques guideront l'Assemblée dans ses délibérations sur d'importantes questions mondiales.

Le PAC voudrait également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Shihabi, de l'Arabie saoudite, pour l'efficacité avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche.

Le PAC tient à féliciter le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de son élection bien méritée au poste qu'il occupe et à le remercier pour l'excellent travail qu'il a déjà accompli en si peu de temps.

Le PAC a lu avec beaucoup d'intérêt le rapport présenté par le Président du Comité spécial contre l'apartheid, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, du Nigéria. Nous tenons à féliciter le Comité spécial pour le dévouement avec lequel il s'est acquitté de son mandat en mettant en relief les dangers de l'apartheid et ses conséquences destructrices et en mobilisant le soutien nécessaire en faveur de notre lutte légitime.

M. Makwetu

La phase actuelle de notre lutte légitime pour la libération nationale et l'autodétermination se déroule de la façon suivante : premièrement, escalade de la violence; deuxièmement, contacts bilatéraux et, troisièmement, participation internationale croissante. Ces trois phénomènes se produisent simultanément dans notre pays et, en tant que mouvement de libération national incarnant les aspirations de la majorité des opprimés et des défavorisés, nous traitons ces trois problèmes ensemble. Nous évoquons ces questions devant cette assemblée parce que l'appui de la communauté internationale nous est nécessaire pour les traiter et leur trouver une solution.

Notre pays connaît des heures sanglantes. En moyenne, huit personnes sont quotidiennement victimes d'une violence aveugle. Depuis le discours de De Klerk, le 2 février 1990, qui a été interprété comme le prélude à un changement dans la politique d'apartheid en Afrique du Sud, la violence a connu une escalade dramatique.

Chaque jour dans notre pays les médias relatent des incidents dans lesquels les forces de sécurité du régime sont impliquées. Leur participation aux actes de violence n'est plus contestable.

Le PAC a toujours estimé que la présence de mercenaires dans notre pays, à l'instigation du régime raciste minoritaire illégal d'Afrique du Sud qui les paient et les déploient, était la principale cause de la violence. Au cours des pourparlers bilatéraux avec le régime, le Ministre de la police a reconnu la présence de mercenaires dans le pays et n'a pu donner de réponse convaincante à la question de savoir si leur présence est nécessaire et contre qui ces mercenaires doivent être déployés. Notre délégation a appris de sa bouche même que ces mercenaires étaient de bons chasseurs de voleurs de bétail.

Ce sont ces tueurs entraînés que le régime a utilisés en Angola, en Namibie, au Mozambique et au Zimbabwe sous la forme des bataillons Buffalo 31 et 32, du bataillon Koevoet, des éléments de la RENAMO et des Scouts Selous, qui sont à l'origine de tant d'assassinats absurdes perpétrés contre des trains de banlieue, des taxis, des arrêts de bus et même des funérailles. Des gens qui peuvent pénétrer dans un train et tuer aveuglément savent forcément qu'ils n'ont pas de parents ou d'amis dans le wagon. D'ailleurs, ils n'ont pas de proches parents parce qu'ils sont étrangers et non pas Azaniens.

M. Makwetu

Le PAC a toujours exigé l'expulsion du pays, sous supervision internationale, de ces mercenaires, ou leur confinement, sous supervision internationale, à l'intérieur du pays, tant qu'une solution n'aura pas été trouvée aux problèmes politiques. La communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies, doit fournir une aide dans ce sens à la majorité opprimée et défavorisée puisque l'Assemblée générale a envisagé l'élaboration d'une convention relative aux mercenaires.

M. Makwetu

L'autre cause de la violence est ce qu'on appelle la rivalité interpartis. Le PAC, organisation dévouée à la cause de la justice et de la démocratie dès ses tout débuts, se félicite de la rivalité interpartis démocratique, à condition qu'elle ne soit pas fondée sur l'intimidation, la coercition et les menaces. Le PAC pense que la violence attribuée à cette rivalité peut être maîtrisée et supprimée si l'on passe rapidement à un processus électoral. Seul un processus de démocratisation rapide pourra mettre fin à la violence qui découle prétendument de cette rivalité interpartis.

Nous aimerions attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que les rapports de l'équipe d'enquête de l'ONU, de l'équipe d'enquête de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), d'Amnesty International, de la Commission internationale des juristes et d'autres sources affirment à l'unanimité que le Pan Africanist Congress of Azania ne participe pas au carnage absurde qui ravage actuellement notre pays.

Non seulement nous ne sommes pas impliqués dans ce carnage insensé, mais nous avons refusé de rester des observateurs passifs. Récemment, j'ai écrit à M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress, et à M. Mangosuthu Buthelezi, Président du Parti de la liberté Inkatha, pour exprimer notre profonde préoccupation concernant l'escalade de la violence, notamment au Natal et dans la région de Vaal.

A la suite d'une réponse positive du Président de l'Inkatha, j'ai conduit une délégation à Ulundi pour discuter du problème de la violence, notamment entre l'Inkatha et l'ANC. Dans un communiqué conjoint du PAC et de l'Inkatha, M. Buthelezi a donné son accord à une médiation du PAC entre l'Inkatha et l'ANC. Nous pensons que c'est positif. Nous attendons maintenant une réponse positive de l'African National Congress à notre offre de médiation.

On a beaucoup parlé du port d'armes culturelles dans notre pays. Certains y ont vu un problème. Mais tous les observateurs sont d'accord pour dire que la majorité des gens qui ont été tués l'ont été à l'aide d'armes modernes extrêmement rapides, et non pas par des armes culturelles.

La communauté internationale peut beaucoup nous aider pour mettre fin à la prétendue rivalité interpartis en exerçant des pressions sur le régime pour accélérer la création d'une assemblée constituante élue. C'est la seule façon efficace de mettre fin à cette rivalité.

M. Makwetu

L'autre tendance qui prévaut dans notre pays est la série d'entretiens bilatéraux. A l'heure actuelle, il n'existe pas de forum multilatéral viable et susceptible de fonctionner. Au cours des négociations bilatérales entre le PAC et le régime sud-africain, il a été convenu qu'un forum plus représentatif devait être créé pour préparer la voie à l'établissement d'une assemblée constituante élue. Actuellement, nous sommes engagés dans des entretiens bilatéraux avec ceux qui voudraient former un forum plus représentatif.

Ce nouveau forum plus représentatif devra être guidé par les principes de l'inclusion et de l'impartialité - conditions fondamentales qui étaient évidemment absentes de la "Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA)". A notre avis, le premier point à l'ordre du jour du forum plus représentatif doit être de fixer la date d'enregistrement à laquelle tous les Azaniens âgés de plus de 18 ans devront se faire inscrire sur la liste des électeurs. Cela contribuera à faire démarrer le processus de démocratisation et à mettre la sincérité du régime à l'épreuve.

Bien que les négociations se déroulent en ce moment au niveau bilatéral, le PAC pense fermement que l'objectif de ces entretiens doit être de créer un forum multilatéral plus représentatif et de ne pas procéder à des marchandages bilatéraux.

Les faits montreront que le PAC of Azania a des principes et qu'il a toujours appelé en faveur de la constitution d'un front uni de la majorité opprimée et expropriée. Nous pensons qu'il est extrêmement important que les opprimés s'expriment d'une seule voix. C'est pourquoi nous avons lancé la formation du Front patriotique uni. Alors que nous avons réussi à réunir 92 organisations qui se sont mises d'accord sur une stratégie commune, nous devons avouer que le Front patriotique uni n'a pas fonctionné selon les intentions de la majorité écrasante de ses participants.

Nous sommes convenus, à la Conférence du Front patriotique uni qui s'est tenue à Durban, au Natal, en octobre 1991, de nous réunir à nouveau dans six mois pour revoir le processus. Il y a maintenant plus d'un an de cela. Le PAC appuie pleinement l'appel lancé par l'écrasante majorité des participants du Front et de l'Organisation de l'unité africaine en faveur d'une reconvoque rapide de la Conférence du Front patriotique uni, convocation organisée conjointement par le PAC of Azania et l'African National Congress.

M. Makwetu

La situation dans notre pays est extrêmement grave. En plus de l'escalade de la violence, nous traversons actuellement la pire récession économique de ce siècle. Plus de sept millions de personnes sont au chômage. Quelque 15 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Trois mille étudiants ayant réussi leurs examens finals seront sans emploi en janvier 1993. Au cours des sept premiers mois de 1992, 1 367 sociétés ont fait faillite et 2 234 personnes se trouvent en état de cessation de paiement. Inutile d'ajouter que l'inflation bat tous les records.

Les économistes de tous les bords politiques blâment la politique monétaire de la Reserve Bank, les dépenses excessives du régime, la corruption, l'incertitude politique créée par l'atermolement, et la violence parrainée par l'Etat, qui ne cesse d'empirer. Il est donc évident que le régime en place est incapable de résoudre la crise économique actuelle. Plus vite nous pourrions résoudre le problème politique grâce au mécanisme d'une assemblée constituante élue, plus vite nous pourrions nous occuper de la crise économique.

Le régime en place ne peut gouverner que jusqu'en septembre 1994 au titre de la Constitution actuelle. S'il n'y a pas d'accord à cette date, le régime sera forcé d'organiser une autre élection exclusivement blanche. Or, une autre élection blanche ne sera tolérée ou acceptée ni par notre peuple, ni par la communauté internationale. Le régime doit par conséquent élaborer un mécanisme, qui, espère-t-il, pourra être prorogé au-delà de septembre 1994 sans qu'il ait à céder le pouvoir effectif à la majorité.

Ce mécanisme envisagé est le gouvernement intérimaire et une constitution intérimaire. Le PAC rejette énergiquement la formation d'un gouvernement intérimaire. A notre avis, pour accompagner l'assemblée constituante élue, il devrait y avoir une autorité de transition qui serait responsable uniquement de la sécurité, du budget, des média nationaux et de la commission électorale. L'autorité transitionnelle devrait être un organe souverain. Nous demandons instamment à l'Assemblée générale de ne pas permettre au régime de proroger sa règle minoritaire illégale au-delà de septembre 1994 grâce au stratagème d'un gouvernement intérimaire et d'une constitution intérimaire.

En 1989, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la Déclaration de consensus. Notre peuple se félicite de ses dispositions. La Déclaration a clairement entrepris :

M. Makwetu

"de maintenir la pression internationale exercée contre le système d'apartheid jusqu'à ce qu'il disparaisse et jusqu'à ce que l'Afrique du Sud devienne un pays uni, démocratique et non racial où règnent la justice et la sécurité pour tous les citoyens". (Résolution S-16/1, quinzième alinéa du préambule)

M. Makwetu

A ce jour, nous ne sommes même pas encore parvenus à un accord sur l'instance dans laquelle doit être rédigée la nouvelle constitution non raciale et démocratique, et encore moins sur la nouvelle constitution elle-même. Il n'y a certainement pas de "justice et de sécurité pour tous".

Etant donné cette réalité, il est donc prématuré de récompenser le régime minoritaire en cessant d'exercer des pressions sur lui. Nous demandons à la communauté internationale de maintenir les pressions sur le régime sous toutes leurs formes, non pas pour le punir, mais pour assurer une évolution réelle vers la démocratie. On ne doit pas permettre au régime de plonger notre pays dans un bain de sang, dans un borbier économique et dans l'incertitude politique tout en multipliant les vœux pieux et les déclarations d'intention. La communauté internationale doit prendre des mesures appropriées pour assurer le progrès vers une véritable démocratie dans notre pays.

Les Nations Unies maintiennent toujours leur embargo sur les armes à l'encontre du régime d'apartheid. Nous en sommes reconnaissants au Conseil de sécurité. Mais certains pays violent cette résolution et vendent des armements de pointe au régime. Nous transmettrons les détails pertinents sur ces transactions au Comité spécial contre l'apartheid.

En outre, l'Afrique du Sud possède toujours une technologie nucléaire. Le régime n'a pas officiellement abandonné son programme nucléaire. Nous prions instamment la communauté internationale de rester vigilante dans le cas de l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) a également fermement condamné l'exposition que la South African Arms Corporation (Armescor) va tenir ce weekend à Johannesburg. Il y a des preuves que le régime est devenu un important fournisseur d'armes à de nombreux régimes oppressifs dans plusieurs régions du monde. Nous prions instamment les Etats Membres de l'ONU de ne pas acheter à l'industrie de l'armement du régime raciste.

Notre peuple est décidé à se libérer lui-même. Il est décidé à recourir à toutes les méthodes légitimes pour recouvrer ses droits inaliénables dans le pays où il est né. Notre lutte a bénéficié et continue de bénéficier d'appuis sur le plan international, car notre cause est juste et légitime. C'est pourquoi la communauté internationale a le devoir de faire tout ce qui est en

M. Makwetu

son pouvoir pour nous aider dans notre lutte pour la libération nationale et l'autodétermination.

Nous prions donc instamment la communauté internationale de maintenir la plus grande pression sur le régime minoritaire. Nous nous félicitons de la présence des Nations Unies dans notre pays, mais nous pensons fermement que l'Organisation mondiale doit contribuer activement à mettre fin à la violence et exiger la création de cette institution démocratique qu'est une assemblée constituante. Observer la violence sur place et collecter des statistiques ne suffit pas en soi.

La lutte que nous menons en ce moment ressemble beaucoup à celle de nos frères et soeurs palestiniens dans la Palestine occupée. Nous ne sommes donc pas surpris par l'étroite coopération entre le régime d'apartheid en Afrique du Sud et Israël en Palestine occupée. Nous sommes encouragés par la lutte héroïque du peuple palestinien contre l'occupation. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple palestinien et notre cher frère Yasser Arafat, Président de l'Etat de Palestine.

Pour conclure, nous tenons à remercier très sincèrement les membres du Comité spécial contre l'apartheid, le personnel du Centre contre l'apartheid et toutes les autres personnes qui appartiennent au système des Nations Unies et qui ont été à nos côtés pendant toutes ces années éprouvantes. Nous les prions instamment de poursuivre leurs efforts inlassables jusqu'à la victoire finale.

La séance est levée à 18 h 55.